



Assemblée Générale Ordinaire

29 septembre 2023

Performance Composite Méditerranéen, *Tavacu*

femuqui 

www.femuqui.com

**AGRÉE ENTREPRISE
SOLAIRE D'UTILITÉ SOCIALE**



Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence
du produit d'épargne « action au capital de FemuQui ».
Le capital investi n'est pas garanti.

**L'Assemblée se tiendra chez Performance Composite Méditerranéen
Sinale, 20167 Tavacu**

Veillez trouver le plan d'accès ci-après :



Pour toute **correspondance** relative à cette Assemblée,
vous pouvez nous joindre au 04 95 31 59 46,
nous écrire à l'adresse : FemuQui Ventures
immeuble SITEC, parc technologique d'Erbaghjolu, 20600 BASTIA
ou par email sur aio@femuqui.com

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire de FemuQuì

du 29 septembre 2023

Bastia, le 8 août 2023,

Mesdames et messieurs, chers actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée générale ordinaire de notre Société qui se tiendra le vendredi 29 septembre 2023, à 16h, chez Performance Composite Méditerranéen, Sinale, 20167 Tavacu, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 octobre 2022
2. Approbation des comptes 2022 et quitus au Président du Conseil d'administration et au Directeur général
3. Affectation du résultat
4. Liquidité des actions au capital de FemuQuì S.A.
5. Pouvoir pour les formalités.

Vous trouverez ci-après les rapports de la société de gestion et leurs annexes, qui seront présentés à l'Assemblée. Ils ont pour but de vous éclairer et vous permettre de vous prononcer.

Nous vous saurions gré de bien vouloir confirmer votre présence le plus tôt possible, et au plus tard 24 heures avant la tenue de l'Assemblée. Au cas où vous ne pourriez y assister personnellement, vous pouvez utiliser le formulaire de vote par correspondance ou le formulaire de pouvoir qui vous sont remis.

Nous comptons sur la participation du plus grand nombre.

Le Président du Conseil
d'administration FemuQuì S.A.

Sébastien SIMONI

Et la société de gestion
FemuQuì Ventures S.A.S.

Jean-François STEFANI

Sommaire

Rapport d'activité	p. 5
Carte des investissements	p. 6
Agir pour et avec les entreprises	p. 7-8
Les entreprises que nous soutenons	p. 10
Les investissements récents	p. 10
Plus de 30 ans d'engagements avec les souscripteurs	p. 11-12
Organigramme des prises de participations de FemuQuì S.A.	p. 13-14
Valoriser les savoir-faire	p. 15-16
Recherche et développement - Alzà	p. 17-18
Les investissements récents Alzà	p. 19-22
Les récentes opérations débouclées	p. 23-24
Les événements ici et ailleurs	p. 25-26
Les femmes et les hommes de FemuQuì	p. 27-32
André Battesti, Architecte, actionnaire FemuQuì S.A.	p. 27
Témoignages des entrepreneurs	p. 28
Les équipes	p. 29
Les alumni de FemuQuì Ventures	p. 30
Témoignages des alumni de FemuQuì Ventures	p. 31
Anziani FemuQuì S.A. & Associu	p. 32
Assemblée générale ordinaire	p. 34
Rapport de FemuQuì Ventures	p. 35-42
Rapport annexe de FemuQuì Ventures	p. 43
Annexe du rapport de gestion de FemuQuì Ventures	p. 44-45
Rapport annexe du Conseil d'Administration	p. 46-47
Résolutions soumises au vote de l'Assemblée générale ordinaire	p. 48
Résolutions soumises au vote de l'assemblée générale ordinaire	p. 49-58
Pouvoir, vote par correspondance & communications électroniques	p. 59
Annexes	p. 60
Le point presse	p. 61
Les rapports	p. 62
Les rapports de FemuQuì	p. 63



Rapport d'activité 2022

femuqui 

98 entreprises accompagnées

16 territoires corses impactés

1 000 emplois créés

140 investissements réalisés

30 M€ investis

150 M€ de valeur créée



Agir pour et avec les entreprises

D'une démarche citoyenne, au développement d'une plateforme professionnelle d'investissement

Depuis 1992

140

investissements en PME

90

opérations débloquées

30 M€

investis dans
l'économie corse

4.600

souscripteurs fédérés

1

société de gestion créée

1

investissement dans un
fonds professionnel

« Grâce aux entrepreneurs, nous avons transformé notre propre machine en profondeur, pour nous mettre sur un chemin de conquête. [...] Au nom de toute l'équipe FemuQuì Ventures, je vous le dis : nous sommes résolus à ce que les entrepreneurs puissent continuer d'exercer leur pouvoir de transformation à partir de la Corse, et nous sommes déterminés à leur donner les moyens de le faire .» Ghjuvan'Carlu Simeoni,
Directeur général FemuQuì Ventures

Une accélération portée par FemuQuì Ventures depuis sa création en 2016

48M€ d'actifs sous gestion
x10

6 fonds nouveaux aux stratégies complémentaires
FIP Corse Suminà (4) ; Alzà S.A.S (1) ; Travalcà F.P.C.I. (1)

L'augmentation de l'actif sous gestion, qui passe également par le développement de fonds ayant des stratégies d'investissement complémentaires, permet de structurer des opérations à la fois plus importantes, ciblées et pertinentes, au bénéfice des souscripteurs de nos fonds.

16M€ investis dans l'économie corse
x2

52 investissements en PME
x2 en rythme d'investissement
ticket d'investissement unitaire moyen
x2

ticket d'investissement unitaire maximal possible
x4

passant de 600 k€ en 2016 à 2.500 k€ en 2023

2.300 nouveaux souscripteurs
x2

L'investissement de FemuQuì S.A. dans le fonds professionnel de capital-investissement (F.P.C.I.) Travalcà géré par FemuQuì Ventures permet :

~15 PME à sélectionner jusqu'en 2028

~25M€ à investir dans l'économie corse jusqu'en 2028

la création du premier F.P.C.I. dédié à la Corse

concilier rentabilité et système bas carbone (ESG)

Le développement de cette
plateforme technique a
permis de porter
l'engagement FemuQuì à
une plus grande échelle.

Collaboration entre FemuQuì et un entrepreneur

Entrée en relation

1

Rencontre avec l'entrepreneur qui porte le projet

2

Sélection rigoureuse suite à l'échange d'informations

3

Solutions personnalisées pour renforcer les fonds propres

Dispositif déployé

Outillage financier

Financement sur-mesure

À tout type de maturité :
Amorçage,
Création,
Développement ou Transmission

Avec des outils adaptés tels que :
actions
obligations convertibles
BSA Air

Outillage technique

Appui stratégique

Accompagnement aux réflexions et à la prise de décisions

Aide à la structuration

Mise en place de méthode de management "Objectives and Key Results" (OKR)

Autres outils disponibles

Outillage opérationnel

Une équipe dédiée de professionnels :

3 gérants financiers

1 analyste dédié "OKR"
1 analyste (+1 à venir)

1 chargée d'affaires enjeux de gouvernance, sociaux, sociétaux et environnementaux

1 operating partner (à venir) croissance des revenus, amélioration de la marge opérationnelle, ouverture et optimisation de nouveaux canaux de distribution, etc...

Fin de l'investissement

Prévue dès l'entrée en relation dans le contractuel :
conditions + options de sortie + calendrier

Une autre relation se poursuit et l'entrepreneur est parfois accompagné à plusieurs étapes de développement !

Les résultats obtenus :

x 2,7 de création de valeur
x 1,5 de création d'emploi
par les entreprises accompagnées pendant la durée des investissements

Les entreprises que nous soutenons

Le portefeuille FemuQuì S.A. →

FemuQuì Ventures, entre le 1er juillet 2022 et le 30 juin 2023, enregistre pour l'ensemble du périmètre géré (*FemuQuì S.A. - Alzà - Suminà*) :

100 sollicitations reçues

9 investissements en PME

**7 opérations débloquées
dont 1 sinistre**

40 investissements en portefeuille

Lignes stratégiques : **FEMUQUÌ VENTURES**, société de gestion de portefeuille, Bastia | **TRAVALCÀ F.P.C.I.**, fonds professionnel de capital-investissement, Bastia

Lignes actives : **AGRID**, logiciel d'optimisation énergétique, Aiacciu | **A.M. ENVIRONNEMENT**, récupération, tri et valorisation des déchets, Biguglia | **CASA STELLA**, boulangerie-pâtisserie, Castellu Di Rustinu | **DOMAINE U BUGNU**, gîtes et chambres d'hôtes, Vicu | **E CASELLE**, hôtel restaurant, Venacu | **HOTEL HR PORETTE**, hôtel restaurant, Corti | **MARIANNE**, matériels informatiques et solutions numériques, Aiacciu | **MÉDICORSE**, location et vente de matériel médical, Aiacciu-Bastia | **MOULIN OLTREMONTI & TERRA ELAIA**, pépinière d'oliviers & huile d'olives, Linguizzetta | **NAVE VA**, navigation, promenades en mer & transport, Aiacciu | **SODISTOUR**, exploitation de villages vacances en France, Parigi | **TELEPAESE**, télévision locale Corse, Santa Reparata | **TREKKER**, application mobile activités outdoor, Aiacciu-Parigi

Lignes inactives : **CIRCINELLU CRENA CARE**, cosmétiques naturels, Murzu | **IDOC MED**, plateforme de services pour professions médicales, Aiacciu | **GLACES GERONIMI**, fabrication de glaces, Vicu | **HIPPO TRAINING CENTER**, centre équestre, Cavru | **SOLYVIA**, cosmétiques bio, Ghisunaccia

Lignes autres : **HERRIKOA**, société de capital-risque Basque, Anglet | **SEFEA** (société européenne de Finance Ethique et Alternative), société d'investissement, Italia | **SIDI** (Solidarité internationale pour le développement et l'investissement), investisseur solidaire, Parigi



Les investissements récents

Travalcà F.P.C.I.

Travalcà est un fonds professionnel de capital-investissement (F.P.C.I.) sans précédent en Corse. Constitué et géré par FemuQui Ventures, il représente une nouvelle étape marquante dans la lignée des 30 années d'investissement de FemuQui. Il offre une opportunité inédite aux entrepreneur(e)s qui créent et développent des entreprises performantes, exportatrices et compétitives à partir de la Corse.

Que fait Travalcà ?

La taille du fonds a été définie pour répondre aux besoins du marché, il peut intervenir jusqu'à 2,5 millions d'euros par entreprise au terme d'un processus de sélection rigoureux. L'investissement se double d'accompagnement partenarial favorisant la mise en œuvre de la stratégie de développement des entreprises, tant sur l'île qu'à l'extérieur. Le fonds interviendra dans les principaux secteurs de l'économie insulaire et offre un levier d'investissement pouvant atteindre jusqu'à 100 millions d'euros en faveur des PME.

À qui s'adresse Travalcà ?

Principalement à des PME, ou exceptionnellement des TPE ou ETI, ayant des bases solides, pour lesquelles une ouverture du capital permettrait d'accélérer le développement. Le fonds peut intervenir dans des entreprises faisant face à des difficultés conjoncturelles, en phase de rebond. Une quinzaine d'entreprises seront accompagnées au cours des dix prochaines années. En fournissant des ressources financières et un dispositif d'accompagnement via Travalcà, FemuQui Ventures s'engage activement à soutenir la croissance et la résilience des entreprises corses, tout en stimulant l'économie régionale.



Les caractéristiques extra-financières

Les interventions de Travalcà s'inscrivent dans la continuité de l'action historique de FemuQui et favoriseront la création d'emplois qualifiés, la valorisation des ressources locales et la protection de l'environnement. Ainsi, l'intérêt économique, le développement des savoir-faire, l'adoption de systèmes de production bas carbone et la responsabilité sociétale des entreprises seront encouragés. Le fonds est classé article 8 du règlement SFDR (UE).

Les investisseurs

Travalcà est un fonds à majorité privée qui s'adresse aux investisseurs avertis⁴. Il rassemble, lors de son premier closing, près de 20 millions d'euros. Autour de FemuQui S.A. qui a souscrit 2,5M€, le fonds réunit, côté public, Bpifrance, via le Fonds de Fonds France Relance État-Région (FFRER) - qui s'inscrit dans le cadre du plan de relance « Facilité pour la Reprise et la Résilience » et devant bénéficier du plan de relance européen « #NextGenerationEU » - et la Collectivité de Corse. Côté privé, on retrouve les institutions financières mutualistes actives en Corse, notamment le Crédit Agricole de la Corse qui a joué un rôle moteur avec la Mutuelle de la Corse, la Banque Populaire Méditerranée et la Caisse d'Épargne CEPAC.

FemuQui Ventures ouvre désormais la souscription à d'autres investisseurs avertis afin d'accroître son impact sur le développement des entreprises corses. La taille cible est à 25 millions d'euros et la taille maximale à 30 millions d'euros.

⁴ tels que définis à l'article 423-49 I. du règlement général de l'AMF

Plus de 30 ans d'engagements avec les souscripteurs

« Le capital de la société
“Épargne-Emploi” est constitué
à partir de l'épargne populaire
par un appel au plus grand nombre,
à la prise de conscience. »
Charte fondatrice, FemuQuì S.A.

Pour comprendre FemuQuì, son rôle dans l'économie régionale, ses investissements et l'aide qu'elle apporte aux entreprises, de grandes étapes historiques ont été permises par l'engagement et la fidélité de ses souscripteurs.

Grâce à ses actionnaires originaux dans les années 90, FemuQuì a tracé une voie unique et inédite de valorisation de l'épargne individuelle, en créant de nouvelles opportunités d'investissement pour un plus grand nombre de personnes. Issue d'un projet visant à créer un véritable cercle vertueux, c'est par appel public à l'épargne que la société est née.

1990

Émergence de l'idée FemuQuì, voyage au Pays-Basque

1991

Adoption de la Charte fondatrice

1992

1.300 actionnaires, 3M francs lors de la constitution de FemuQuì S.A.

1993

Premier investissement Charcuterie Fontana

1997

10 entreprises accompagnées, 70 emplois créés

2015

2.300 actionnaires, 5,5M€ suite à une augmentation de capital

2014

55 entreprises accompagnées, 500 emplois créés

2004

Label Finansol pour les actions au capital de FemuQuì S.A.

2003

Agrément Entreprise Solidaire et adhésion à la FEBEA

2001

2.100 actionnaires, 3,55M€ suite à une augmentation de capital

2016

Création de FemuQuì Ventures qui déploie les FIP Corse Suminà n°2, n°3, n°4 et n°5

2020

Premier investissement >1M € qui témoigne des nouvelles capacités d'intervention

2021

Déploiement Alzà, premier fonds d'amorçage corse

2022

93 entreprises accompagnées, 1.000 emplois créés

2023

Lancement Travalcà F.P.C.I., actif sous gestion de 48M€ et 4.600 souscripteurs

De pionniers...

2.300

actionnaires FemuQuì S.A.
particuliers, professionnels et
institutionnels

3/4

résident en Corse

40% sont des petits porteurs

20% des gros porteurs

40% des institutionnels

8

membres du Conseil
d'administration représentent les
petits porteurs sur

14 membres
et sont majoritaires

1

écosystème fédéré autour de
FemuQuì et qui la nourrit

1

Charte fondatrice
qui définit FemuQuì comme une
société « *Épargne-Emploi* »
et encadre son action,
à laquelle tous adhèrent
et FemuQuì Ventures se réfère

... à une démarche qui se généralise

Ces pionniers ont inscrit leur volonté dans la Charte fondatrice de 1991. Ils ont constitué un outil financier innovant au service du développement économique régional, indépendant avec un pouvoir de décision local et ils ont structuré une démarche collective qui permet aux corses et aux amis de la Corse de se réapproprier cette économie.

Cette démarche portée en 1990 a fédéré des souscripteurs toujours plus nombreux au gré des réussites entrepreneuriales et du développement des offres d'épargne proposées par FemuQuì, jusqu'à aboutir à la création d'une plateforme professionnelle inédite qui porte à une plus grande échelle la volonté d'origine.

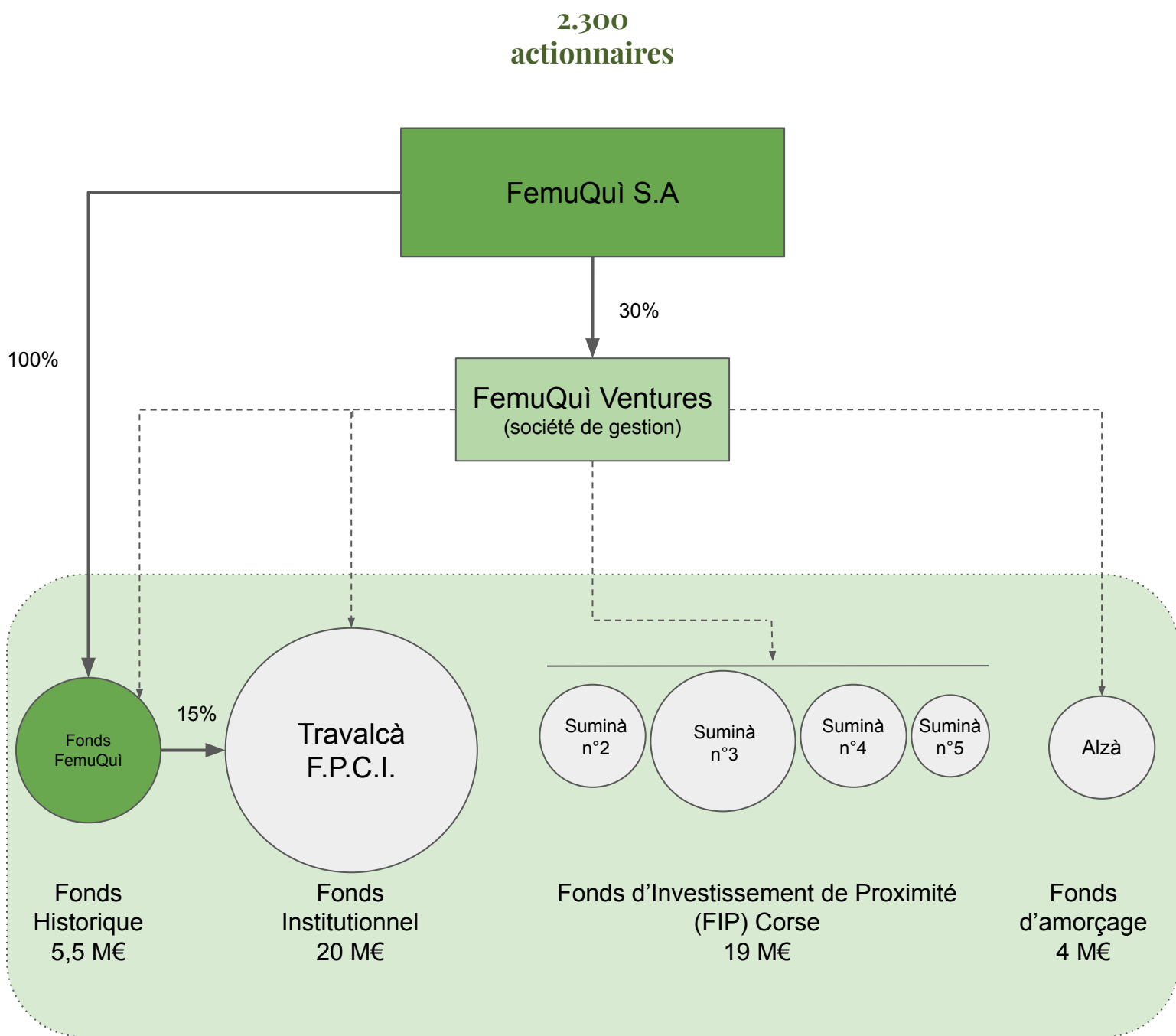
La ligne de conduite, elle, est toujours la même. Outil financier au service des femmes et des hommes, le développement de l'économie corse et l'adhésion du plus grand nombre à sa démarche sont les finalités de chaque action menée par FemuQuì. Les entreprises accompagnées, les décisions de gestion, les impacts sur le territoire, l'intention poursuivie font l'objet d'une communication transparente afin de permettre à chacun de mesurer les effets directs et induits de son épargne et se réapproprier le devenir de l'économie corse.

L'intérêt témoigné dépasse l'île et rassemble femmes, hommes, entreprises et institutionnels de tous horizons. Ils voient en FemuQuì un acteur permettant de diversifier leur épargne dans un cercle économique vertueux, et qui dispose d'un historique de gestion de plus de 30 années. Cette dynamique s'inscrit dans celle du marché du capital-investissement français qui enregistre une collecte de 41,5 Mds d'euros en 2022.

**Les souscripteurs ont permis d'investir
30 millions d'euros dans 100 PME
corses qui ont créé 150 millions d'euros
de valeur et 1.000 emplois.**



Organigramme des prises de participations de FemuQuì S.A.



98 entreprises accompagnées
1.700 emplois soutenus, 1.000 créés
150M€ de valeur créée

Cartographie du dispositif de FemuQuì

En 1990, l'idée FemuQuì naît au sein d'un groupe de personnes cherchant à s'inspirer d'expériences économiques locales réussies. Ce sont des entrepreneurs, des artisans, des ingénieurs, des militants associatifs, culturels, politiques. Ils veulent imaginer une démarche de terrain, indépendante et collective, capable de **générer un cercle économique vertueux**. L'épargne populaire est mobilisée pour apporter des fonds propres aux PME, afin de **soutenir la création d'emplois et faciliter l'émergence d'entreprises structurantes pour l'économie**. Cette démarche artisanale a abouti à la constitution d'un **dispositif professionnel inédit** qui porte à une plus grande échelle la volonté d'origine. La ligne de conduite de FemuQuì est garante de sa **singularité**.



Associu

FemuQuì Inseme 1990

Présidée par Georges Guironnet. Elle a pour objet « de porter les valeurs de la Charte fondatrice dans l'animation du Collège des Petits Porteurs de FemuQuì S.A. et, plus généralement, à travers toute réflexion ou action économique ou culturelle. »



FemuQuì S.A. 1992

Présidée par Sébastien Simoni. Elle a pour objet de contribuer concrètement au développement économique de la Corse en permettant, via la mobilisation de l'épargne populaire et des prises de participations, la création d'entreprises et d'emplois en Corse.



FemuQuì Ventures 2016

Présidée par Jean-François Stefani. Société de gestion de portefeuille indépendante, elle a pour objet la gestion de fonds aux stratégies complémentaires et constitue une plateforme d'investissement, permettant de porter l'engagement de FemuQuì à une autre échelle.



FIP CORSE

FIP Corse Suminà 2010²

Première gamme de fonds développée dédiée aux PME corses.



CORSICA SEED FUND

Alzà S.A.S.³ 2021

Premier fonds d'amorçage corse dédié aux startup innovantes et technologiques.



Travalcà F.P.C.I. 2023

Premier fonds professionnel de capital-investissement dédié aux PME corses.

²FIP Corse Suminà n°1, 2001-2018, Conseiller en Investissements : FemuQuì S.A, Société de Gestion : ACG Management,

³Alzà est le fonds d'amorçage de la Collectivité de Corse (CdC), co-financé par celle-ci et par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Valoriser les savoir-faire

La philosophie de FemuQui est d'investir dans des projets en tenant compte des entrepreneurs qui les mènent et des finalités qu'ils poursuivent.

L'expérience démontre qu'il existe des PME performantes, exportatrices, compétitives, ainsi que d'excellents entrepreneurs pour les créer et les développer à partir de la Corse.

La diversité des domaines dans lesquels FemuQui intervient témoigne et démontre qu'aucun secteur n'est privilégié. Les secteurs d'activité les plus représentatifs de nos investissements sont l'industrie, l'agroalimentaire, l'hôtellerie, le commerce et la distribution. La tech est de plus en plus représentée.

L'intérêt économique, le développement des savoir-faire, et la responsabilité sociétale caractérisent les interventions de FemuQui.

**« FemuQui, c'est 100% de décision en Corse,
100% de savoir-faire en Corse, en toute indépendance »**
Ghjuvan'Carlu Simeoni, Directeur général FemuQui Ventures, 30 anni di FemuQui

Savoir-faire : l'hôtellerie

cù E Caselle in Venacu

Le projet de reprise de l'hôtel familial présenté par Jean-Emmanuel Pagni et Paul Rognoni en 2018, était très ambitieux dès le départ. Ayant connu des difficultés financières durant un certain nombre d'années alors qu'ils n'en n'avaient pas la gestion, l'hôtel E Caselle avait un avenir incertain. Obstiné à ne pas abandonner ce joyau familial, le couple a décidé de mettre en œuvre une nouvelle stratégie, pour rétablir la situation de l'établissement.

De par leurs voyages dans des établissements atypiques aux quatre coins du monde, dotés d'une fibre artistique, et particulièrement soucieux de l'environnement, les hôteliers ont mis au centre de leur projet, leurs compétences, et expériences afin d'impulser une nouvelle vision au sein de l'établissement. L'objectif étant de créer plus qu'un hôtel, une immersion totale dans un cadre naturel et artistique avec notamment 200 œuvres exposées dans leurs locaux.

À leurs côtés depuis la mise en œuvre de leur projet, FemuQui a constaté au fil des années une véritable capacité des hôteliers à améliorer la qualité de leur outil et de sa gestion afin de pérenniser son activité.





Savoir-faire : la formation **cù Aflokkat**

Organisme de formation créé par Benjamin Pereney et son père Jean en 2010, Aflokkat est accompagné par FemuQuì depuis juillet 2017. Initialement destinée à de la formation continue, l'entreprise s'est rapidement développée avec la création d'écoles spécialisées en formation initiale, grâce au dévouement de ses dirigeants, aux opportunités qu'elle a su saisir, et à la reconnaissance de la qualité de ses formations. Ce projet ambitieux répond à des besoins connus du territoire, et est porté notamment par plus de 120 formateurs reconnus dans les domaines dans lesquels ils interviennent.

L'organisme est l'aboutissement même d'un savoir-faire direct dont disposent formateurs et dirigeants. Il génère des savoir-faire indirects, par les formations données. L'engagement d'Aflokkat de participer au développement économique et social de l'île au travers de la formation, s'inscrit en parfaite complémentarité des ambitions de FemuQuì.

- 2.000 personnes formées
- 120 formateurs dont 16 permanents
- 20 formations qualifiantes
- 250 étudiants en 2021-2022

Les savoir-faire de FemuQuì en chiffres

30

années de
capital-investissement
en Corse

90

investissements
débouclés

+40

années cumulées de
fonctions au sein de
FemuQuì Ventures

120

personnes ont participé aux
instances de gouvernance
de FemuQuì depuis 1990

30

personnes formées
par FemuQuì Ventures
depuis 2016

1.000

personnes ont pris part aux
événements auxquels
FemuQuì a participé⁴

⁴ Détaillés pages 25 et 26

Valoriser une autre forme de savoir-faire : la R&D

« Seulement 0,4% du PIB corse est consacré au secteur Recherche et Développement, soit le taux le plus bas d'Europe »

Sébastien Simoni, Président FemuQui S.A.

Depuis les années 2010, de nombreuses régions en Europe mettent en place des outils de financement dédiés aux jeunes entreprises technologiques, afin de les conserver sur leur territoire, s'inspirant des pionniers comme Israël et la Californie. La Corse s'est dotée d'Alzà, son premier fonds d'amorçage, cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et la Collectivité de Corse.

Alzà, premier fonds d'amorçage corse

Alzà est le premier fonds d'amorçage régional dédié à la Corse qui permet à des ingénieurs, des entrepreneurs du champ technologique et de l'innovation de lancer leur activité à partir de la Corse, d'y créer ou localiser leurs premières équipes, et d'y prendre racine pour se projeter vers leurs clients à l'extérieur, contribuant ainsi à faire grandir un écosystème local de savoir-faire technologiques.

Alzà intervient aux prémices de la vie d'une entreprise, notamment au moment de la première levée de fonds « pre-seed » ou « seed ». Cette phase d'amorçage comprend la conception et le test du produit/service créé, le test marché et la première mise en marché. L'objectif est d'accompagner l'entreprise et soutenir la recherche qu'elle déploie.

L'arrivée d'Alzà en 2021 dans la gamme de fonds de FemuQui Ventures ajoute des options aux capacités d'intervention pour répondre aux besoins des entrepreneurs. Après avoir accompagné des réussites dans l'économie traditionnelle au cours des 30 dernières années, Alzà représente pour FemuQui la concrétisation d'un axe stratégique majeur.

L'accompagnement développé par FemuQui

En finançant les phases de recherche et développement, de test produit et marché, Alzà permet à de jeunes entrepreneurs de se mettre en situation et prépare la nouvelle génération. Les entrepreneurs accompagnés ont entre 24 et 50 ans, avec une moyenne d'âge de 37 ans. « Nouvelle génération » s'entend aussi bien sur les sujets qu'ils entreprennent, tournés vers le numérique et l'innovation, que dans le stade de développement de leurs sociétés.

Les investissements réalisés par Alzà varient de 50 k€ à 600 k€ par investissements successifs en fonction de la maturité du projet, des besoins présentés, et de l'atteinte de résultats. Afin d'allier qualité et efficacité dans son processus d'accompagnement, l'équipe d'investissement s'est renforcée avec le recrutement d'une personne dédiée qui suit étroitement ces entrepreneurs afin de les accompagner dans la croissance de leurs entreprises grâce au déploiement d'une méthode de management agile.

ALZÀ

Financement de la R&D dans la tech depuis 2021

6 entreprises accompagnées
10 investissements
1.235 k€ investis
Investissement unitaire
moyen de 200 k€

5 sessions de candidatures
depuis le lancement du fonds
40 candidatures reçues

Les entreprises accompagnées :



gestion
énergétique
des bâtiments,
Aiacciu



club e-sport,
Aiacciu



Seein-apps
gestion ludique de
crypto-monnaies,
Bastia



Service de conseil,
d'enseignement,
de formation, *Coti*
Chiavari



plateforme
digitale facilitant
l'accueil de
collaborateurs
en entreprise,
Bastia

« J'espère que de ces financements sortiront des sociétés
d'envergure internationale capables de produire de la valeur
depuis la Corse et de distribuer dans l'Europe entière. »

Sébastien Simoni, Président FemuQuì S.A.

100% des sociétés sont tournées vers l'international

L'accompagnement réalisé

Typologie de besoins

46% phase conception
27% test marché
27% mise en marché

Emplois

9 emplois créés
15 maintenus

Secteur d'activité

R&D
Technologie et innovation
Conseil
Tourisme et loisir
Distribution
Programmation informatique

Co-interventions

Pour 1.235k€ investis par Alzà
600k€ ont été co-investis à
ses côtés en 2022

Intensité de la relation

Suivi rapproché méthode
« OKR⁵ » pour chacune :
3 à 5 objectifs déclinés
en 3 à 5 résultats clés
1h d'échange mensuel

Réinvestissements

2/3 des entreprises
accompagnées par Alzà
ont déjà reçu plusieurs
investissements pour
soutenir leur
développement

⁵« Objectives and Key Results », méthode de management agile basée sur des objectifs et résultats clés dans l'exécution du projet des entrepreneurs.

Les investissements récents

Alzà

UPIKAJOB

Après plusieurs années d'expériences dans le domaine de l'éducation, de la pédagogie et du coaching, Laurie Monné et Stéphane Saladin créent UPiKaJob, dédiée à transformer l'orientation scolaire et professionnelle pour les collégiens et les lycéens. Leur ambition est d'agir pour les adultes de demain en proposant des parcours d'aide à l'orientation connectés et accessibles à tous. UPiKaJob créé un outil innovant, une plateforme numérique, 100% digitale, qui permet à un maximum de jeunes de bénéficier d'un accompagnement individuel, sur mesure et immersif, pour la construction des projets académiques et professionnels.

Cet outil permet en effet la réalisation de bilans de compétences et d'intérêts professionnels, ainsi que la découverte des différentes filières grâce à une base de données regroupant l'ensemble des métiers, formations et établissements scolaires. Le processus est personnalisé, permet une meilleure prise en compte des aspirations et volontés de chacun des étudiants, et intègre systématiquement la rencontre de professionnels directement sur la plateforme pour partager une expérience concrète des métiers. UPiKaJob est une « entreprise à mission » et l'engagement sociétal qu'elle s'assigne au travers de la réalisation de son activité est inscrit dans ses statuts. Créée en 2021, UPiKaJob emploie déjà 6 personnes et est basée à Coti-Chiavari. FemuQui Ventures a décidé d'investir à plusieurs reprises dans UPiKaJob en mobilisant le fonds d'amorçage Alzà à hauteur de 250.000€. Ces investissements permettront ainsi de financer le développement technique de la plateforme et son déploiement.

Pour en savoir plus : upikajob.com

AGRID

Dirigée par Jean-Pierre Voropaieff et Bastien Landry, la société s'attaque au problème climatique au travers des bâtiments tertiaires. L'entreprise est née de l'idée qu'une solution logicielle pourrait avoir un impact rapide et massif sur les dépenses énergétiques des bâtiments. Grâce au logiciel développé, le fonctionnement des systèmes thermiques (chauffages, climatisations...) est optimisé de façon automatique, sans préjudice pour le confort des occupants. Une réduction jusqu'à 25% de la consommation énergétique de chaque bâtiment est démontrée. L'équipe fondatrice a tenu à enraciner l'entreprise en Corse dès sa création en 2019. Au-delà du choix affectif pour Jean-Pierre qui est originaire d'Aiacciu, la Corse constitue pour Agrid un

espace de démonstration d'une grande pertinence par son caractère d'île « énergétique » (faiblement interconnectée avec les réseaux électriques continentaux). Aux côtés du fonds Alzà qui porte principalement le risque lié à la phase d'amorçage, le FIP Corse Suminà n°4, et le fonds FemuQui S.A. ont été engagés sur ce projet fortement ambitieux. Les investissements réalisés à hauteur de 325.000€ ont vocation à accompagner Agrid dans l'accélération de son offre sur le marché de l'hôtellerie et des immeubles de bureaux, après une étape réussie sur le développement et la mise au point technique de la solution d'efficacité énergétique avec, à la clé, des économies significatives pour les clients.

Pour en savoir plus : a-grid.com

SEEIN APPS

Seeln-Apps est une plateforme innovante offrant une nouvelle expérience aux investisseurs pour visualiser et gérer leurs portefeuilles de crypto-monnaies, de manière divertissante, similaire à celle d'un jeu vidéo. Cette solution SaaS permet d'agrèger les investissements sur une seule plateforme, facilitant ainsi la gestion des actifs numériques et d'en donner une représentation esthétique en 3D. Cette approche innovante permet l'organisation de compétitions sous forme de jeux entre les membres de la communauté. Fondée par Aurélien Onimus, disposant d'une solide expérience dans le domaine de la blockchain, et Pierre Moradei, développeur et architecte logiciel chevronné, Seeln-Apps se distingue par son caractère créatif et son aspect ludique. Actuellement en phase finale de conception, Seeln-Apps s'appuie sur l'expertise de son équipe et sa capacité à lever des fonds auprès de business angels pour mener à bien ce projet ambitieux. Ce projet entre dans la politique de sélection du fonds d'amorçage Alzà et FemuQui Ventures a investi en avril 2023 à hauteur de 55.000€. Pour en savoir plus : seein-apps.com

NOOKORP

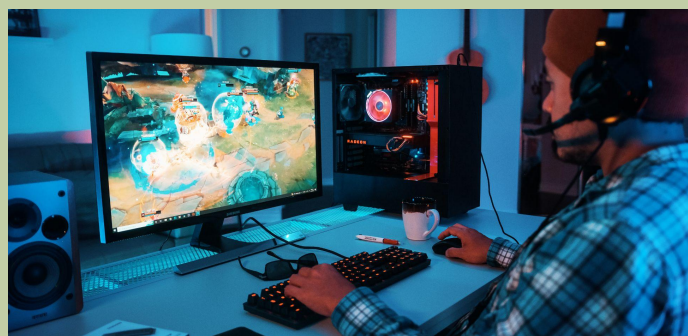
Nookorp souhaite transformer le marché de l'information professionnelle. Pour permettre de s'informer rapidement et gratuitement sur toutes les entreprises françaises, cette plateforme utilise des technologies modernes de développement et des algorithmes d'intelligence artificielle en capitalisant sur l'agglomération de données et son interactivité. Cependant, début décembre 2022, les fondateurs ont alerté de problèmes empêchant la poursuite commune du projet. Le départ souhaité d'un membre du groupe majoritaire, en charge du développement technique de la plateforme a ralenti l'évolution du projet. FemuQui Ventures a participé au financement à hauteur de 125.000€ mobilisant le fonds Alzà en novembre 2022. Dans l'attente de la formation d'une nouvelle équipe technique et de la présentation d'un nouveau plan d'action, FemuQui a demandé la restitution intégrale du montant de l'investissement.

Pour en savoir plus : nookorp.com

ARCADIUM

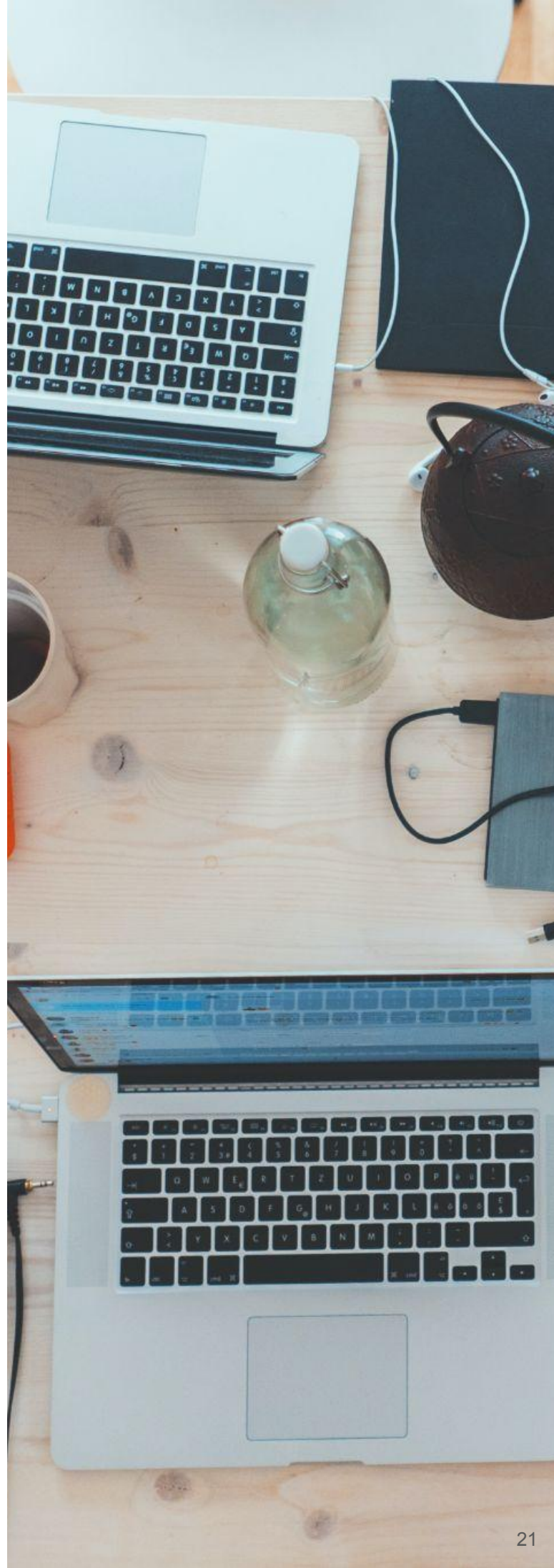
Arcadium, créée par Alexandre Quagliari, est une plateforme d'e-sport à destination des joueurs non professionnels ou amateurs et qui accompagne la pratique de jeux vidéo de manière compétitive en équipe. Selon une étude du baromètre France Esport, 4,8 millions de personnes (15 +) pratiquent le jeu vidéo compétitif en ligne ou en physique en France. Comme un club de sport traditionnel, Arcadium permet aux joueurs d'adhérer à un club encadré par un entraîneur qualifié. Les joueurs peuvent alors rejoindre une équipe adaptée à leur profil, s'entraîner et participer à des compétitions sous la responsabilité de leur entraîneur. Alexandre, passionné d'informatique et de jeux vidéo, se consacre depuis 2019 au développement d'Arcadium. Il s'assigne pour mission de faire de l'e-sport une discipline vectrice de valeurs : dépassement de soi, respect et collaboration.

Basée à Aiacciu, Arcadium emploie 6 personnes et rassemble déjà 40 coaches et 300 licenciés. Ce succès réside dans la capacité d'Arcadium à développer une plateforme structurant la pratique de l'e-sport amateur et garantissant la qualité de l'expérience utilisateur. En vue de soutenir le développement technique de la plateforme, FemuQui Ventures a participé à plusieurs reprises à hauteur de 150.000€ mobilisant le fonds Alzà. Pour en savoir plus : arcadium.club



TEELT

Créée en 2018, la société Teelt développe un logiciel SaaS innovant qui facilite l'accueil et l'intégration des nouveaux collaborateurs en entreprise avant même leur arrivée. Il s'agit d'une plateforme digitale qui permet aux services RH de gagner du temps dans le processus d'intégration des nouveaux collaborateurs, en créant des parcours automatisés pour animer la phase de pré boarding (avant l'arrivée du collaborateurs), la première semaine et par la suite en impliquant toutes les parties prenantes : manager RH, manager direct, futur salarié, service administratif, service informatique. Après deux années de recherche auprès de diverses directions des ressources humaines, c'est en 2018 que Jonathan Dietsché et Yann Boisseau lancent Teelt. Aujourd'hui basée à Paris et Bastia, 7 employés y travaillent. Grâce à Teelt, les managers et les équipes RH travaillent en synergie pour offrir une expérience d'intégration optimale. Les responsables RH, libérés des tâches administratives répétitives, consacrent davantage de temps à l'intégration et à l'accueil des nouveaux employés. Les managers fournissent les informations spécifiques du poste et préparent l'arrivée au sein de l'équipe. Ce projet entre pleinement dans la politique d'investissement du fonds d'amorçage Alzà qui a été mobilisé en décembre 2022 et en mars 2023 à hauteur de 395.000€ par FemuQui Ventures pour permettre à Teelt de poursuivre le développement du logiciel et la mise en marché lors du premier investissement, ainsi que le développement de nouvelles fonctionnalités sur la plateforme et la structuration de la plateforme technique lors du réinvestissement. Pour en savoir plus : teelt.io/





Les récentes opérations débloquées FemuQuì S.A. et FIP Corse Suminà

YVES LECCIA

FemuQuì accompagnait depuis 2015 le développement du vignoble Yves Leccia. Quatrième génération de vignerons, Yves Leccia quitte en 2004 le domaine familial pour fonder le domaine «E Croce» avec son épouse Sandrine, issue pour sa part de la viticulture alsacienne. En plein cœur de l'appellation Patrimoniù, le vignoble s'est largement développé, il couvre 15 hectares et cultive 5 cépages. L'accompagnement de FemuQuì a permis la conversion de l'ensemble des vignes à l'agriculture biologique, l'élargissement de la gamme et le développement des ventes directes. L'entreprise viticole emploie 6 salariés et a procédé à de nouveaux investissements pour monter en gamme. En octobre 2022, l'opération d'un montant initial de 200.000€, a pris fin avec le remboursement de la dernière échéance du prêt participatif. Le taux de rendement interne (TRI) de l'investissement est de 5,6% annuel.

Pour en savoir plus : www.yves-leccia.fr

CORSICA DUTY FREE

FemuQuì a accompagné la société Corsica Duty Free dans son projet d'installation commerciale au sein des différentes zones aéroportuaires de Corse. C'est en juin 2016, qu'Antoine Bracconi et sa fille Aurélia Bracconi ont contacté FemuQuì pour le financement de ce projet. Déjà propriétaires d'une première boutique au sein de l'aéroport d'Ajaccio, les deux entrepreneurs ont souhaité ouvrir de nouveaux points de vente duty free en parfumerie, bijouterie, confiserie. L'opération financière a consisté à une prise de participation de 30.000 € et un prêt participatif de 70.000 €. Lors de l'exercice précédent, le groupe familial a racheté la participation de FemuQuì S.A, permettant la réalisation d'une plus-value effective de 39.000 €. Puis, le prêt participatif a été soldé au cours de l'exercice actuel. Au terme de l'investissement, le TRI global de l'opération est de 10,5%. Cet investissement aura permis la création de 7 emplois sur l'île.



JEAN-NICOLAS ANTONIOTTI

La société Jean-Nicolas Antoniotti était accompagnée par FemuQui depuis 2021. Son fondateur et dirigeant, Jean-Nicolas Antoniotti, est un professionnel reconnu de la construction depuis plus de 30 années. Fort de ses qualités d'entrepreneur, de sa réputation, des partenariats noués, il a su développer un groupe diversifié et le porter au niveau d'un groupe régional de construction de premier plan aux standards professionnels et techniques des groupes continentaux, agissant sur des marchés beaucoup plus profonds. L'entrepreneur est bien sûr connu de FemuQui puisqu'il a occupé diverses fonctions à responsabilité durant une vingtaine d'années au sein de FemuQui S.A.. Sollicité par l'entrepreneur en 2021, FemuQui soutient la phase de développement de la société sur la partie ingénierie et bureau d'études techniques à hauteur de 1.500.000€ avec FemuQui S.A. et les FIP Corse Suminà n°3 et n°4. Le rachat de l'emprunt obligataire par la S.A.S. Jean-Nicolas Antoniotti a été réalisé en janvier 2023 à hauteur de près de 1.577.000€. Depuis l'intervention de FemuQui dans ce projet de développement, l'entreprise a, quant à elle, créé 14 nouveaux emplois.

SODISTOUR

En 2008, le village vacances des Îles était confronté à la menace de fermeture, mais un groupe d'acteurs économiques locaux, parmi lesquels FemuQui, a joué un rôle essentiel dans le sauvetage de ce centre de tourisme social. Leur action a permis de préserver les emplois et l'attrait de la micro-région de Tagliu-Isulacciu. En juillet 2018, après plus de 10 ans d'accompagnement, le groupe Sodistour, qui exploite le village de vacances, a racheté les engagements financiers de l'ensemble des partenaires, y compris ceux de FemuQui S.A., sous forme de dettes pour un total de près de 487.000€. En janvier puis fin juin 2023 la société Sodistour a soldé ses dettes de rachat auprès de FemuQui S.A., générant un revenu de 11.000€ sur la période de détention et un impact social indéniable.

GROUPE GÉRIN

Le groupe Gérin est créé dans la région bastiaise en 2006 par deux frères : Yannick & Cyril, afin de perpétuer les savoir-faire familiaux. L'entreprise a pour activité la pose et la fabrication de menuiseries aluminium et propose à ses clients un service sur-mesure et qualitatif. Le groupe devient ainsi le principal fabricant de la marque haut de gamme Technal en Haute-Corse. L'entreprise dispose de son atelier, de compétences techniques et d'une réactivité opérationnelle importante. Par la suite, l'entreprise se développe en créant un service maintenance, automatisme ainsi qu'une partie métallerie dans le but de devenir spécialiste en matière d'inox et d'aluminium. De plus, elle fait l'acquisition d'une technologie découpe jet d'eau. Pour mener à bien ses projets de développement, le groupe va bénéficier de l'accompagnement de FemuQui à plusieurs reprises. Le dernier investissement en date a été réalisé en décembre 2019 via la mobilisation du FIP Suminà n°3 pour un investissement total de 700.000€. Une première sortie partielle du groupe a été opérée en 2023, avec plus-value, le reste des opérations courant encore sur plusieurs années.

Pour en savoir plus : gerin-freres.com.

VOLPY

L'objectif de Volpy a été de permettre la mise en place de schémas circulaires et de réutilisation de téléphones mobiles en mettant à disposition des utilisateurs une plateforme de diagnostic, de rachat et de revente de leurs smartphones. Dans la lignée d'autres acteurs s'étant diversifiés depuis lors à d'autres objets électroniques, Volpy s'est fortement et rapidement développée mais cette croissance a nécessité de réviser un modèle consommateur en liquidités. Elle a tenté un repositionnement de son offre commerciale et son modèle d'activité afin d'améliorer sa rentabilité, sans succès toutefois. L'exposition résiduelle du portefeuille Suminà n°2 avait été intégralement provisionnée (320K€ sur un investissement initial d'environ 370K€) ; la liquidation judiciaire de la société a été définitivement close en mai 2023.

Les événements

ici et ailleurs

FemuQuì a organisé et participé au cours de l'année à un grand nombre d'évènements. Ces derniers reflètent l'intérêt de FemuQuì à sensibiliser la jeunesse aux enjeux liés à l'innovation et au capital investissement. Également, d'échanger avec des acteurs nationaux et internationaux. Mais aussi, de rassembler actionnaires, alumni et l'ensemble des personnes ayant contribué à son histoire.

Start'in Corsica

FemuQuì est partenaire de Start'in Corsica. Le concours organisé par la fondation de l'Université de Corse s'adresse aux étudiants et aux jeunes diplômés, porteurs d'un projet de création d'entreprise, de reprise d'entreprise ou ayant créé une entreprise de moins de 3 ans à fort potentiel de développement pour le territoire. Xavier Pieri, Gérant financier, était membre du jury.

Conférence France Invest x FemuQuì Ventures x Smalt Capital

Le 11 mai dernier, FemuQuì Ventures et Smalt Capital, en partenariat avec France Invest et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse ont organisé une conférence au Palais des Congrès d'Ajaccio, sur le thème « Paroles d'entrepreneurs : comment développer son entreprise avec un partenaire investisseur ? ». À cette occasion, Jean-Julien Cossu, un ancien ouvrier spécialisé dans le thermoformage devenu entrepreneur et ayant bénéficié de l'accompagnement de FemuQuì, était venu témoigner de son expérience aux côtés de Ghjuvan Carlu Simeoni (Directeur Général de FemuQuì Ventures).

Jean-Julien Cossu : « Dans l'entreprise on est tous au même niveau. »

24 ori pà inventà : Le concept - Aflokkat

Le Campus Aflokkat a organisé en partenariat avec l'école d'ingénieurs ESTIA, la première édition 24 ori pà inventà. Cet événement a réuni près de 120 étudiants qui ont travaillé ensemble pour résoudre des défis lancés par des entreprises locales. Les objectifs de ces 24 heures d'innovation étaient multiples : renforcer les liens entre les écoles et les entreprises de la région, stimuler la créativité et l'ingéniosité des étudiants et proposer des solutions novatrices aux entreprises participantes. Un grand nombre d'entreprises locales étaient représentées, et avaient soumis des défis ambitieux aux étudiants, portant sur des sujets tels que l'aéronautique, l'environnement, la technologie, le tourisme ou le commerce. Alexandra Cherenti, Chargée d'affaires junior, a participé en tant que coach et Xavier Pieri, Gérant financier, en tant que membre du jury.

Il y a un dirigeant, un responsable financier, un responsable qualité, mais on est tous dans le même bateau, et tout le monde est indispensable. Pour qu'une entreprise fonctionne bien, le plus important est le climat social de l'entreprise. »

Ghjuvan'Carlu Simeoni : « Je ne sais pas si ça existe encore beaucoup, mais les médecins dans les temps se rendaient chez leurs patients car la médecine est une science de l'asymétrie de l'information et voir les gens dans leur foyer apporte de l'information clinique pour le médecin. Nous ne sommes pas médecins, mais de voir l'entrepreneur dans l'entreprise, permet de percevoir des choses qui en disent beaucoup sur l'état de l'entrepreneur, son rapport à son outil et ses gens. »

Le 18 mai 2023, avait lieu à Cagliari, le StartupItalia Open Summit 2023 Sardinia. Un bel événement, qui reflète la qualité de la place de Cagliari et de la Sardaigne dans le digital. Ghjuvan'Carlu Simeoni, Directeur Général de FemuQuì Ventures, était présent à la manifestation.

Challenge Innovation

FemuQuì Ventures était présent, à la 10ème édition du Challenge Innovation, organisé par la Fondation de l'Université de Corse. Le Challenge rassemble 125 étudiants, amenés à développer un projet innovant en 3 jours. Ces projets ont trait à des domaines très variés : agriculture, lifestyle, énergies renouvelables... Cette année, Adrian Popescu, Analyste, et Alexandra Cherenti, Chargée d'affaires junior chez FemuQuì Ventures, sont venus coacher des équipes. Xavier Pieri, Gérant financier, était quant à lui, membre du jury.

Alexandra Cherenti, ancienne lauréate du Challenge (2020), a pu partager avec eux son expérience : « *Le Challenge Innovation a eu des répercussions sur mon emploi actuel, puisque je travaille maintenant chez FemuQuì Ventures. On a un volet fort sur l'entrepreneuriat avec un fond d'amorçage co-financé par la Collectivité de Corse et le fond FEDER, mais aussi le développement avec un programme EDIH, pour être acteur de la structuration de l'écosystème de l'innovation en Corse.* »



FemuQuì a participé au «Parcours Custruì», en partenariat avec la Fondation de l'Université de Corse. Il s'agit d'un programme de conférences lors desquelles les entrepreneurs partagent les différentes étapes de leur parcours et leur expérience avec les étudiants. Alexandra Payen-Joubert et Xavier Pieri, respectivement Chargée d'affaires et Gérant financier chez FemuQuì Ventures, sont intervenus aux côtés de Stéphane Saladin et Jean Luc Alfonsi, deux entrepreneurs accompagnés, lors d'une conférence organisée en février 2023.



30 anni di FemuQuì

Le 15 octobre 2022, au Parc de Saleccia, un lieu qui nous tient tant à cœur, ont eu lieu l'assemblée générale de FemuQuì S.A. et la célébration de son 30ème anniversaire. Plus de 200 personnes qui ont façonné son histoire se sont réunies pour ce moment chaleureux et festif.

Retrouvez notre lettre d'information dédiée [ici](#)

Les femmes & les hommes de FemuQuì

**André Battesti, Architecte,
actionnaire FemuQuì S.A.**

Le cadre de votre souscription FemuQuì est assez atypique, pourriez-vous expliquer comment avez-vous connu FemuQuì ?

« Il y a maintenant quelques années, lors d'un repas chez un ami commun nous avons longuement échangé avec Philippe Gambini (membre du Conseil d'administration) au sujet du fond d'investissement FemuQuì et de la singularité de ce dernier... Cette discussion avait fait naître en moi l'envie de faire partie de l'aventure d'une manière ou d'une autre. »

Souhaitez-vous partager votre expérience à l'hôtel E Caselle ?

« Cet hôtel construit en 1966 par la famille Pagni est l'œuvre de l'Architecte Pierre Puccinelli, qu'a bien connu ma mère, Dominique Villa. Il représente un des rares exemples corses du mouvement Régionalisme Critique, en ce sens il constitue un témoignage patrimonial important qui réinterroge l'architecture vernaculaire ; séjourner dans cet hôtel c'est se situer sur les chemins de transhumance entre plaines et estives du Venacais qui rythmaient la vie de la société pastorale. Par leur travail, leur détermination et leur sensibilité, Jean Emmanuel Pagni et Paul Rognoni perpétuent ce lieu chargé d'histoire pour le plus grand bonheur de leurs hôtes. Je ne manque pas une occasion de m'y rendre ! »

Comment voyez-vous l'impact de FemuQuì sur l'économie insulaire ?

« FemuQuì a activement soutenu le projet de Jean Emmanuel et Paul dans leur aventure de réactivation de l'hôtel E Caselle et c'est un excellent exemple :

s'inscrire autour de projets entrepreneuriaux porteurs de valeurs sociales, culturelles et patrimoniales, voilà la mission que se donne FemuQuì. Il contribue ainsi à un dynamisme économique qui ne se fait pas au détriment des corses et de la Corse. »



Comment voyez-vous la Corse de demain ?

« Je fais le souhait que la Corse soit demain un lieu de concorde. Il est également urgent que nous reprenions la conversation avec la nature là où elle s'est interrompue... Enfin, point de salut sans une certaine ouverture sur l'universel, notamment pour nous insulaires. »



Témoignages des entrepreneurs :

« Ils m'ont fait confiance et ça a énormément joué dans ma posture de chef d'entreprise. »

Jean-Luc Alfonsi, dirigeant fondateur Piatoni



« Grâce à eux, grâce à ce financement, grâce à la confiance qu'ils ont eu en moi, j'ai pu m'épanouir et me révéler là-dedans et 10 ans plus tard, c'est une entreprise qui a fait fois 10. »

« Pour moi, c'est une grande famille, FemuQui, et aujourd'hui, je fais partie de cette famille. »

Emilie et Anthony Pinelli, dirigeants fondateurs de Parcs & Jardins.



« FemuQui c'est important, c'est une vraie réalisation, c'est quelque chose qui doit exister, qui doit continuer d'exister, qui doit se développer et doit être choyé. »

Clisthen Guillot, dirigeant de Corstyrène.

« Adrien comme Ghjuvan'Carlu, lorsqu'ils viennent dans l'entreprise je les présente à tout le monde, car ils sont importants et ils sont là lorsqu'il faut nous aider. » **Jean-Julien Cossu**, dirigeant World R'Composites



« Nous connaissons FemuQui depuis de nombreuses années, nos parents ont même fait partie des premiers actionnaires. Nous avons fait appel à eux parce que c'est le seul investisseur insulaire mais surtout parce qu'ils encouragent les entreprises corses tournées vers l'écologie et l'économie circulaire. »

Marie-France Nieto, dirigeante Balagne Recyclage.

« Grâce à FemuQui, nous avons réussi à réaliser un projet sur lequel nous travaillons depuis cinq ans et alors même qu'il arrive à sa phase d'aboutissement. Sur cette période de développement, qui demande un investissement, l'entreprise a dû faire appel à des banques : Il nous fallait alors un appui en capital et FemuQui Ventures a cru en nous. »

Jean-Luc Nieto, dirigeant Balagne Recyclage.

FemuQuì S.A.

Conseil d'administration

Il composé de 14 membres bénévoles et de trois Collèges d'actionnaires qui ont pour objectif d'organiser la composition du Conseil d'administration. Cette organisation garantit que les représentants des petits porteurs seront majoritaires au Conseil d'administration.

Directeur



Jérôme Pietri

Collège des petits porteurs



Sébastien Simoni



Alexandre Alfonsi



Bastien Baldacci



Philippe Gambini



Laurent Foata



Graziella Luisi



François Casabianca



John Pietri

Collège des gros porteurs



Viviane De Witt



Caisse d'Epargne CEPAC
Représentée par
Guy Femenia-Guidetti



Crédit Agricole de la Corse
Représentée par
Pierre Torre



Collectivité de Corse
Représentée par
Alexandre Vinciguerra



Bpifrance
Représentée par
Cécile Donsimoni



Mutuelle de la Corse
Représentée par
Bernard Ottaviani

FemuQuì Ventures



Ghjuvan'Carlu
Simeoni



Adrien
Filippi



Alexandra
Payen-Joubert



Xavier
Pieri



Alexandra
Cherenti



Adrian
Popescu



Anthony
Grégoire



Jean-François
Stefani

Les membres des comités consultatifs

Le Comité d'investissement peut faire appel à un Comité consultatif regroupant des compétences complémentaires. Un Comité consultatif est institué par fonds géré. Les membres sont : **Alexandre ALFONSI**, président et associé cofondateur d'Axonix Partners | **Bastien BALDACCI** président SAS IB Consult | **François CASABIANCA**, ingénieur agronome, chercheur retraité | **Laurent FOATA**, Investisseur depuis 25 ans | **Philippe GAMBINI**, Directeur fiscal | **Kevin le GOFF**, Chargé d'affaires Mission Prospective et Stratégie ADEC | **Angélique QUILICHINI**, déléguée Relance et Innovation Cullettività di Corsica | **Graziella LUISI**, directrice Fondazione di l'Università di Corsica | **John PIETRI**, Senior Advisor banque privée et fond d'investissements | **Sébastien SIMONI**, associé et fondateur de GoodBarber No Code AppBuilder, créateur de CampusPlex StartUp Studio

Alzà S.A.S.

Alzà dispose d'un Conseil Stratégique dont l'objectif est de suivre la stratégie et la mise en œuvre de la politique d'investissement du fonds d'amorçage qui est orchestré par FemuQuì Ventures. Il s'exprime sur des questions concernant la gestion et l'organisation d'Alzà et est composé de : **Alexandre ALFONSI**, président et associé cofondateur d'Axonix Partners | **Michel GAUDEAU-PACINI**, Directeur général adjoint Cullettività di Corsica | **Guillaume GUIDONI**, gérant Gecodia

Les alumni de FemuQuì Ventures →

6

personnes formées par
FemuQuì Ventures en 2023



Jean-Baptiste **ANTONIOTTI** † | Fanny **AUPHAN** |
Catherine-Pénélope **BATTISTINI** | Pauline
BOULET-BOUTET | Léa **CASTRO** | Violente **CAZZARO** |
Pierre **CERVONI** | Julia **COLOMBANI** | Julien
COLOMBANI | Iléna **CORVI** | Hugo **DI VINCENZO** |
Marie **FONTANA** | Carla-Maria **FRANCESCHETTI** | Lena
GIORGI | Anthony **HÉLY** | Adrien **LESCHI** | Maximien
LESCROEL | Giulia **LUCIANI** | Laurent **MASSON-VIALE**
| Marie-Cécile **PAOLI** | Théo **PAOLINI** | Pierre-Jacques
PATRIZI | Paul-André **PERES** | Paola **PERETTI** | Mathis
QUILICHINI | Jean-Baptiste **RAFFALLI** | Laëtitia
SABATINI | Mélanie **SERGO** | Alexandre **SIMONI** |
Don-Jacques **SIMONI** | Pauline **VIGNALI** | Alexis **YARD**



Alexandre Alfonsi
DUT Métiers du Multimédia
et de l'Internet (MMI)
IUT di Corsica



Don-Jacques Simoni
Bachelor of business
administration,
EDHEC Business
School



Fanny Auphan,
M1 cycle ingénieur
ISEN Méditerranée



Maximien Lescroel
L3 économie-gestion,
Università Pasquale
Paoli



Léa Castro
Master 2 European and
International Private Banking, IAE
de Nice



Paul-André Peres
M1 Droit des affaires et
management/MBA,
Paris Assas

Témoignages des alumni de FemuQuì Ventures :

« Vous avez une équipe chez FemuQuì Ventures qui est motivée, dévouée pour l'île et pour son développement. C'est devenu un objectif pour moi de venir en stage chez FemuQuì pour découvrir ce qu'est le private equity. » **Mathis Quilichini**, actionnaire FemuQuì S.A. et alumni, assemblée générale de FemuQuì S.A. du 15 octobre 2022.



« FemuQuì a été initié il y a 30 ans. Vous êtes toujours là, et nous aussi maintenant on est là. » **Pauline Vignali**, actionnaire FemuQuì S.A. et alumni, assemblée générale de FemuQuì S.A. du 15 octobre 2022.



« Ma passion pour la finance et l'investissement a émergé grâce à mon intérêt pour la cryptomonnaie. FemuQuì m'a offert l'opportunité de concilier mon amour pour la technologie et mon intérêt pour le monde de la finance. Je connaissais déjà cette structure grâce à son aspect historique. C'est pour ça que je me suis dit qu'y travailler pourrait me permettre de découvrir de nouvelles choses. » **Alexandre Simoni**, alumni, 2023.

« Je recherchais une opportunité me permettant de concilier l'intérêt porté aux domaines de la finance et l'affection que j'éprouve pour ma région. FemuQuì Ventures réunit les deux. Avant de présenter ma candidature, j'avais pris le soin de me rapprocher d'anciens stagiaires qui ont unanimement contribué à conforter mon choix. À mon tour je me tiens disponible auprès des candidats que je rencontre pendant leurs entretiens, et ceux me sollicitant par d'autres canaux. Une fois intégré, un stagiaire peut vite matérialiser la force du réseau de FemuQuì et contribuer à cette communauté. » **Carla-Maria Franceschetti**, alumni, 2022-2023.



« FemuQuì c'est un petit peu l'espoir pour toute une génération de corses qui a dû s'exiler, de voir que, finalement on peut faire des choses sur notre île, que ça bouge et que le futur de la Corse ne dépendra pas uniquement de ce qui peut se faire sur le continent. » **Julien Colombani**, alumni 2019, 30 anni FemuQuì S.A., 15 octobre 2022.



Anziani FemuQuì S.A. & Associu

FemuQuì S.A. : Jean **ACQUAVIVA** † | Véronique **ALBERTINI** | Michel **ANGELI** | Jean-Christophe **ANGELINI** | Charles **ANTONA** | Jean-Nicolas **ANTONIOTTI** | Antoine **ARENA** | Alice **BELLETY** | Michel **BEVERAGGI** | Marie-Hélène **BIANCHI** | Gisèle **BODILIS** | Patrick **BOLOGNA** | Paolina **BRIGNOLI** | Véronique **CAMPBELL** | Thierry **CASANOVA** | Jean-Michel **CATANI** | Raymond **CECCALDI** | Marie-Pierre **CIATTONI** | Michel **CODACCIONI** | Richard **CURNIER** | François **DOMINICI** | Paul **DONSIMONI** | Nathalie **DUHAMEL** | Jean **FEMENIA** † | Marc **FILIPPI** | Charles-Henri **FILIPPI** | Alain **FRATANI** | Guillaume **GUIDONI** | François **GREGO** | Jean-Claude **GUAZELLI** † | Antony **HOTTIER** | William **KEYSER** | Guillaume **LAMIELLE** | Dominique **MARTINI** | Hélène **MASAT** | Pierre-Marie **MASSONI** | Pierre-Jean **MATTEI** | Pierre-Mathieu **MATTEI** | Eric **MASSIMI** | Jean-Claude **NOEL** | Christian **OLIVERES** | Guy **PACINI** | Pierre-Jacques **PATRIZI** | Nathalie **PINELLI** | Antoine **POGGIALE** | Jean-Paul **POGGIOLI** | Marie-Line **RAMAGIONI** | Philippe **RIERA** | Gérard **ROMANI** | José **ROSSI** | Laëtitia **SABATINI** | Ange **SANTINI** | Eric **SCHETTINI** | Dominique **SIALELLI** | Véronique **SORENTI** | Ghjuvan'Carlu **SIMEONI** | François **SPINOSI** | Jean-François **STEFANI** | Franck **TERAMO** | Jean **TICORY** | Christian **TYTGAT** | Francis **VECCHINI** † | Stefanu **VENTURINI** | Alexandre **VINCIGUERRA** | Elisabeth **VIOLA** | Jean **ZUCCARELLI**

Associu FemuQuì Inseme : François **ALFONSI** | Jean **ALFONSI** | Rose-Marie **ANDRIUZZI** | Jean **BENEDETTI** | Antoine **BIONDI** | Josée **BRESCIANI-PAOLI** | Georges **CAITUCOLI** † | François **CASABIANCA** | Paul **CASALONGA** † | Jean **CASTELLA** | Marie-Pierre **CIATTONI** | André **CHALARIS** | Ivan **CHIAVERINI** | Valérie **COLONNA** | Sylvie **CUENCA** | Serge **DEMAILLY** | Anne **DOR** † | José **EMMANUELLI** | Martin **FABRE** | Christiane **FATTICCI** | Guy **FIRROLONI** | Juliette **FIX** | Michel **FIX** † | Antoine **FRANCESCHI** | Fabrice **GARCIA** | Cyprien **GERONIMI** † | Fabienne **GIOVANNINI** | Gilles **GUERRINI** | Jean-Baptiste **GUIDONI** | Georges **GUIRONNET** (Président en exercice) | Patricia **GUIS** | Alix **HORSCH** | Marc-Aurèle **LECCIA** † | Antoine **MARIOTTI** † | Eric **MASSIMI** | Pierre **MAUREL-GIANSILY** | Raphaëlle **MEDORI** | Paolo **MOSSI** | Charles **NAPOLEON** | André **OLIVIERI** † | Stéphanie **OLMETA** | Marie-Jeanne **PALMIERI** | Manuel **PIETRI** | Marie-Thérèse **POLI** | Moune **POLI** | Patrick **RAFFALLI** | Jean-Noël **SALLEMBIEN** | André **SERRA** | Marc **SERRA** † | Paul-Marc **SETA** † | Edmond **SIMEONI** † | Véronique **SORENTI** | Jean-François **STEFANI** | Dominique **SUBRINI** † | Vincent **TABARANI** | Franck **TERAMO** | Pierre **VARGIONI** † | Paule **VILLANOVA** | Jean-Sébastien **WEYTH**



Jean-Paul Poggioli : *«J'ai été le premier Président d'une structure extrêmement artisanale, et aujourd'hui, c'est une machine de guerre.»*



Jean-Nicolas Antoniotti : *«Pour moi, FemuQuì s'est inscrit comme la plus grande démarche collective dans le domaine économique, au 20ème siècle, pour le peuple Corse.»*





Assemblée générale ordinaire

femuqui 

Rapport de FemuQuì Ventures

relatif à l'activité et aux comptes de l'exercice 2022 de FemuQuì S.A.

Depuis le 1^{er} juin 2016, FemuQuì S.A. a confié, par convention, la gestion de ses fonds à FemuQuì Ventures, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. FemuQuì Ventures gère, pour le compte de FemuQuì S.A., deux fonds juridiquement distincts : les fonds propres de FemuQuì S.A. et le FICC (Fonds d'Investissement et de Compétitivité Corsefinancement) mis à disposition par la Collectivité de Corse (CdC) en décembre 2009. Ce fonds fait l'objet d'une comptabilité séparée, et d'un rapport spécial. Dans le bilan de FemuQuì S.A., le FICC est neutre, il apparaît sous la forme d'un poste d'actif et d'un poste de passif de même montant. Le FICC, totalement investi depuis le 31 décembre 2013, est géré en mode extinctif. Il est pour partie déjà remboursé à la CdC. Il revient à FemuQuì Ventures de présenter le rapport de gestion de l'exercice 2022.

1. Situation financière et résultat

Résultat net

Le résultat net est de -154.774€ (-6.946€ en 2021, -7.565€ en 2020, +9.865€ en 2019).

Gestion du portefeuille

Les revenus courants (dividendes et produits des créances rattachées à nos participations) s'élèvent à 132.537€ (161.360€ en 2021, 170.668€ en 2020, 149.476€ en 2019). Au global, le résultat de gestion du portefeuille (revenus courants + plus-values de cession - provisions) est positif de 15.249€ (184.771€ en 2021, 189.124€ en 2020, 207.184€ en 2019).

Gestion de la trésorerie

Les revenus de placement de la trésorerie s'élèvent à 13.987€.

Coûts de fonctionnement

Pour l'exercice 2022, les charges de fonctionnement s'élèvent à 202.708€ (208.219€ en 2021, 210.800€ en 2020, 211.444€ en 2019). Elles sont en diminution de 2,65% par rapport à l'exercice précédent. Les charges d'exploitations hors impôts, taxes et versements assimilés, atteignent la somme de 197.157€ dont 139.437€ de prestation de gestion. Ces dernières ont commencé à diminuer suite à l'investissement de FemuQuì S.A. dans Travalcà F.P.C.I. (cf. 7. Évènements survenus depuis la clôture de l'exercice). En effet, la commission annuelle de gestion est réduite à due concurrence de la proportion de commission de gestion due par elle dans le cadre de sa prise de participation dans Travalcà. Les produits des services et subventions s'élèvent à 18.698€ (16.505€ en 2021, 14.109€ en 2020, 14.124€ en 2019). Enfin, les coûts nets de fonctionnement, à savoir les coûts affectés à la gestion de l'actif propre de FemuQuì S.A., s'élèvent à 184.010€, soit 3,6% de l'actif net.

Engagements financiers de l'exercice

L'exercice 2022 a été consacré à la préparation d'un projet d'une dimension nouvelle et la transition du cycle d'investissement de FemuQuì S.A. que celui-ci nécessitait. À ce titre, après des exercices 2020 et 2021 sous un rythme soutenu d'investissement (environ 2M€ investis par FemuQuì S.A. dans des PME corses), l'objectif a été de monétiser les participations et financements arrivés en période de liquidité. Au terme de l'exercice, FemuQuì S.A. disposait des ressources nécessaires pour concrétiser l'investissement dans Travalcà F.P.C.I., le premier fonds professionnel de capital-investissement dédié à la Corse, et amorcer à nouveau une phase d'investissement sur son propre segment (cf. 7. Évènements survenus depuis la clôture de l'exercice). Les engagements financiers indirects réalisés par la société de gestion et relatifs à l'exercice 2022 s'élèvent quant à eux à 2.810.000€ (2.040.000€ en 2021).

Désinvestissements - Sorties

Au cours de l'exercice des engagements financiers ont pris fin. Corsica Duty Free, accompagnée depuis 2016 avec un prêt participatif de 70.000€, a réglé sa dernière échéance de près de 15.000€ en septembre 2022. Yves Leccia, accompagnée depuis 2015 avec un prêt participatif de 200.000€, a réglé sa dernière échéance de près de 11.000€ en octobre 2022. Sodistour a remboursé en janvier 2023 la dernière échéance de 72.000€ relative à la dette de 356.000€ qui court depuis 2018. Enfin, l'emprunt obligataire de 1.500.000€ souscrit par SAS Jean-Nicolas Antoniotti et émis par FemuQuì S.A. et les FIP Corse Suminà n°3 et n°4, a été racheté en janvier 2023 par la société pour un montant total de 1.577.000€. Ces participations ont permis de générer un total de 158.000€ de revenus (dont 108k€ pour FemuQuì S.A.) sur l'ensemble de la période de détention.

Provisions & casses

Le montant net des provisions à hauteur de 117.288€ comprend un montant de 143.288€ de dotations pour provision et dépréciation lié à la provision du prêt d'Oltremonti au cours de l'année ainsi qu'une reprise de 26.000€ de provision de titres. Celle-ci est expliquée par le mécanisme de plafonnement de la garantie fonds propres Bpifrance : le montant couvert par cette garantie sur le dossier Trekker a été réévalué à la hausse du fait de la sortie du dossier Oltremonti par principe de compensation au sein du plafond de garantie.

Endettement

L'endettement financier de l'entreprise est principalement constitué des remboursements des prêts participatifs mis en place par le FICC, d'un montant de 1.161.915€, montant que l'on retrouve à l'actif, en trésorerie. Ainsi, ce montant est composé d'un dépôt à terme de 1.140.000€, d'une disponibilité pour 14.800€ et de revenus de placement de la trésorerie pour 7.115€.

Situation générale

Au 31 mars 2023, la situation financière de FemuQuì S.A. demeure saine. Les fonds propres se situent à 5.035.511 €. Les disponibilités, à hauteur de 2.212.034€ (1.161.915€ liés à la gestion du FICC ayant été retraités et exclus de ce dernier montant), couvrent les dettes à hauteur de 45.662€ (après retraitement de la gestion du FICC à hauteur de 1,16M€). 849.000€ sont placés dans des OPCVM monétaires. Les charges d'exploitation de 202.708€ sont en légère baisse par rapport à l'exercice précédent où celles-ci s'élevaient à 208.219€. L'activité enregistre un résultat net déficitaire de -154.774€ principalement lié à la hausse des provisions net pour un montant total de 117.288€, en augmentation par rapport à l'exercice précédent. Les revenus des produits obligataires et prêts participatifs sont en baisse sur l'exercice du fait de l'arrivée à échéance de certains instruments, ainsi que de leur amortissement progressif. Ces retours de liquidités n'ont pas été réinvestis immédiatement (hors OPCVM monétaires) afin de les réserver pour l'investissement dans Travalcà F.P.C.I. dont la souscription s'est matérialisée après la clôture de l'exercice (cf. 7. Évènements survenus depuis la clôture de l'exercice).

2. Activité de la société

Le Conseil d'administration s'est réuni à 8 reprises, entre le 1er avril 2022 et le 31 mars 2023. Le Comité consultatif a délibéré à 14 reprises sur la même période, ce qui est le reflet d'une activité d'investissement soutenue (tous fonds confondus).

Autres activités

FemuQuì S.A. est adhérente de :

- la Fédération Européenne de Banques Éthiques et Alternatives (FEBEA),
- l'Union Nationale des Investisseurs en Capital pour les Entreprises Régionales (UNICER),
- de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale & Solidaire Corsica (CRESS Corsica),
- de FAIR (Financer Accompagner Impacter Rassembler).

Du côté des agréments et des labels :

- FemuQuì S.A. est agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) depuis 2020 pour 5 années. Le premier agrément solidaire a été attribué à FemuQuì en 2003.
- Les actions au capital de FemuQuì sont labellisées Finansol depuis 2004. Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence du produit d'épargne « action au capital de FemuQuì ». Le capital investi n'est pas garanti.

En savoir plus : finance-fair.org, febea.org, cress.corsica



AGRÉÉE ENTREPRISE
SOLIDAIRE D'UTILITÉ SOCIALE

fair. Financier
Accompagner
Impacter
Rassembler

CRESS Corsica
Chambre Régionale de
l'Économie Sociale et
Solidaire Corse

febea
EUROPEAN FEDERATION OF ETHICAL AND
ALTERNATIVE BANKS AND FINANCERS

UNICER
le capital risque en région

3. Activités en matière de recherche et développement

Néant.

4. Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au cours des quatre derniers exercices.

5. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du même code.

6. Informations sur les délais de paiement

En application de l'article L441-14 du Code de commerce, nous vous précisons ci-après que la décomposition à la clôture des deux derniers exercices, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance, est la suivante :

Échéance	31/03/2023 montant (€)	31/03/2022 montant (€)
Non échue	1.196,84	-
Moins de 30 jours	962,84	1.157,23
Entre 30 et 60 jours	962,84	923,23
Plus de 60 jours	396,91	1.151,23

7. Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Engagements financiers

Entre la clôture de l'exercice et le 30 juin 2023, plusieurs investissements ont été concrétisés. Travalcà F.P.C.I., fonds de capital-investissement sans précédent en Corse lancé par FemuQuì Ventures, a été souscrit par FemuQuì S.A. à hauteur de 2.500.100 €. Ce fonds s'inscrit dans la continuité de l'action historique de FemuQuì et peut intervenir jusqu'à 2,5 millions d'euros par entreprise au terme d'un processus de sélection rigoureux. Travalcà est un fonds à majorité privée qui s'adresse aux investisseurs avertis¹. Agrid a bénéficié d'un réinvestissement de 200.000 € avec FemuQuì S.A. (20.000 €), le FIP Corse Suminà n°4 (20.000 €) et Alzà S.A.S. (160.000 €) qui porte principalement le risque lié à la phase d'amorçage de ce projet ambitieux. Par ailleurs, en engagement financier indirect réalisé par la société de gestion, Alzà S.A.S. a été mobilisé à trois reprises pour investir dans SeelIn-Apps (55.000 €) et réinvestir dans Upikajob (125.000 €) et Arcadium (25.000 €).

¹ tels que définis à l'article 423-49 I. du règlement général de l'AMF

Désinvestissements - Sorties

Entre la clôture de l'exercice et le 30 juin 2023, des engagements financiers ont pris fin. Le dernier engagement financier de FemuQui S.A. au sein de la participation Sodistour à hauteur de 130.831€ a été soldé par la société en juin dernier avec le règlement de la dernière échéance de 27.000€. Le total des revenus générés par cet investissement est de 3.929 €. D'autres engagements financiers indirects réalisés par la société de gestion se sont terminés. Un remboursement partiel de 250.000 € a été effectué en juin par le groupe Gérin au bénéfice du FIP Corse Suminà n°3, incluant une plus-value de 50.000 €. L'échec commercial de Volpy a été constaté par sa mise en liquidation judiciaire. Le FIP Corse Suminà n°2 avait été mobilisé à plusieurs reprises de 2017 à 2020 pour un montant total de près de 367.000€. Depuis, près de 46.000€ ont été perçus par le fonds et 321.000€ passés en perte nette. La ligne était totalement provisionnée.

Autres évènements

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Corse, membre du Conseil d'administration, a désigné Pierre Torre, Directeur du développement des marchés spécialisés, comme représentant permanent, succédant ainsi à Jean-Pierre Guillou, Directeur général.

L'avenant n°3 à la convention de gestion du 1/06/2016 établie entre FemuQui S.A. et FemuQui Ventures a été signé le 18 avril 2023. Cet avenant a principalement vocation à : inclure les parts de Travalcà dans la liste des actifs, ainsi que dans les catégories d'instruments financiers et opérations autorisées ; mentionner le montant de l'investissement dans Travalcà ; interdire les co-investissements de FemuQui S.A. aux côtés de Travalcà, garantir à FemuQui S.A. que la commission annuelle de gestion soit réduite à due concurrence de la proportion de commission de gestion due par elle dans le cadre de sa prise de participation dans Travalcà.

Perspectives

Un an après avoir célébré son trentième anniversaire, FemuQui franchit une nouvelle étape importante dans son développement, avec le lancement de Travalcà F.P.C.I., un fonds professionnel de capital-investissement sans précédent en Corse. Avec une souscription de 2,5 millions d'euros, ses ambitions affichées et ses réalisations, FemuQui S.A. a réuni autour d'elle des investisseurs institutionnels² de premier plan et contribué à rassembler près de 20 millions d'euros dans Travalcà. Dans la continuité de l'action de FemuQui telle qu'encadrée dans sa Charte fondatrice, ce projet concrétise une nouvelle montée en gamme de FemuQui, avec un nouvel impact à la clé sur l'économie de la Corse. L'intérêt économique, le développement des savoir-faire, l'adoption de systèmes de production bas carbone et la responsabilité sociétale des entreprises seront encouragés. Aussi, l'investissement permettra à FemuQui S.A. d'accroître sa capacité d'intervention sur des cibles plus créatrices de valeur et un levier d'investissement important à son propre niveau via l'agrégation des différents souscripteurs professionnels de Travalcà, tout en poursuivant des investissements directs sur son propre segment par ailleurs. Entre 2021 et 2022, ce projet d'une ambition nouvelle a été porté sur les fonds baptismaux par FemuQui Ventures avec le soutien de FemuQui S.A..

Concernant la gamme de FIP Corse Suminà, la période d'investissement de Suminà n°4 arrive à son terme le 31 décembre 2023 et la fin de vie de Suminà n°2 est en cours de préparation avec les premières sorties. Suminà n°5, dont la campagne de commercialisation a pris fin le 31 décembre 2022, continuera à investir en 2024.

Le financement de l'innovation reste un axe stratégique majeur en vue de favoriser la création ou la localisation d'équipe « tech » en Corse, et, par conséquent, de faire grandir l'écosystème. L'accompagnement des entreprises innovantes s'inscrit dans un projet plus large depuis l'EDIH Corsica.ai, au sein duquel FemuQui Ventures fournit des services de recherche d'investissement, et qui a vocation à soutenir les entreprises dans leurs projets d'innovation et d'intelligence artificielle. La période d'investissement d'Alzà S.A.S., premier fonds d'amorçage corse, s'achèvera au 31 décembre 2023 (date de fin de la période d'éligibilité des fonds FEDER). Des moyens importants ont été dédiés pour la réussite de ce fonds malgré une gestion fortement contrainte, dû au retard administratif dans la mise en œuvre opérationnelle auquel s'ajoute un délai important dans le versement des tranches.

² Travalcà F.P.C.I. est réservé aux investisseurs avertis tels que définis à l'article 423-49 I. du règlement général de l'AMF

³ « Objectives and Key Results », méthode de management agile

Les investissements s'accroissent, notamment avec la réalisation des investissements complémentaires dans le cadre du suivi « OKR »³ des participations. La préparation d'un fonds successeur est un chantier qui va être ouvert. Par la délibération N°23/056 CP de la Commission Permanente approuvant les comptes 2022 de la S.A.S. Alzà, l'Assemblée de Corse a demandé que soient explorées les voies de pérennisation du fonds d'amorçage. Des solutions pour poursuivre les investissements dès 2024 sont en cours d'étude.

8. Liste des administrateurs

Alexandre ALFONSI, président et associé cofondateur d'Axonia Partners | Bastien BALDACCI président SAS IB Consult | François CASABIANCA, ingénieur agronome, chercheur retraité | Cécile DONSIMONI, directrice et représentante Bpifrance Investissement pour le compte du FPMEI | Guy FEMENIA-GUIDETTI, représentant Groupe Caisse d'Épargne, CEPAC Investissement et Développement, directeur Développement Economie Régionale Corse | Laurent FOATA, Investisseur depuis 25 ans | Philippe GAMBINI, Directeur fiscal | Viviane JUTHEAU DE WITT, ancien Commissaire-Priseur à Paris, CEO Manufacture DeWitt Haute Horlogerie | Graziella LUISI, directrice de la Fondazione di l'Università di Corsica | Bernard OTTAVIANI, représentant et directeur général de la Mutuelle de la Corse Société Mutualiste | John PIETRI, Senior Advisor banque privée et fond d'investissements | Sébastien SIMONI, associé et fondateur de GoodBarber No Code AppBuilder, créateur de CampusPlex StartUp Studio | Pierre TORRE, représentant et directeur du Développement des Marchés Spécialisés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Corse | Alexandre VINCIGUERRA, représentant et Conseiller exécutif de la Collectivité de Corse et Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse

9. Autres informations

Autres FIA gérés par la Société de gestion (SGP)

La Société de gestion FemuQui Ventures gère 6 autres fonds aux stratégies complémentaires :

- FIP Corse Suminà n°2
- FIP Corse Suminà n°3
- FIP Corse Suminà n°4
- FIP Corse Suminà n°5
- Alzà S.A.S.
- Travalcà F.P.C.I.

Co-investissements avec des sociétés liées

Il s'agit des co-investissements ou co-désinvestissements réalisés sur la période, dans des sociétés non cotées entre FemuQui S.A. et une entreprise liée à FemuQui Ventures (telle que définie aux articles R.214-56 et R.214-74 du code monétaire et financier).

Pour rappel, tout co-investissement effectué par les fonds ou compartiments gérés par la Société de gestion ou une entreprise liée à la Société de gestion, sera réalisé aux mêmes termes et conditions juridiques et financières d'entrée et de sortie (en principe conjointe), tout en tenant compte des situations particulières des différents fonds ou compartiments. Les montants investis par chacun des fonds ou compartiments ou par une entreprise liée à la Société de gestion dans une même entreprise dans le cadre d'un co-investissement seront déterminés et motivés au cas par cas par la Société de gestion en fonction de plusieurs critères, dont par exemple :

- (i) taille respective de chacun des fonds ou compartiments,
- (ii) liquidités disponibles pour l'investissement cible dans chacun des fonds ou compartiments en tenant compte notamment des sommes à réinvestir suite à des désinvestissements,
- (iii) refinancements prévisibles de certaines participations,
- (iv) durée d'investissement résiduelle de chacun des fonds ou compartiments
- (v) l'atteinte du ou des quotas d'investissement

et cela en accord avec le RCCI de la Société de gestion. Il est à noter que les dossiers d'investissement dans des PME régionales, conformes aux règles et stratégie d'investissement du Fonds et des « Portefeuilles Liés intéressés » (actuels et futurs), seront affectés prioritairement aux fonds dont le terme de la période d'investissement est le plus proche ou qui auraient des contraintes de respect de quotas post phase d'investissement. Cependant, il pourra être dérogé à ce principe pour tenir compte des contraintes propres aux fonds ou Portefeuilles Liés Intéressés, et notamment, leur capacité de trésorerie, les engagements pris par ailleurs (positionnement sur d'autres dossiers), leurs contraintes réglementaires et fiscales (ratios).

À ce jour, les Portefeuilles Liés intéressés en phase d'investissement, ayant des critères d'éligibilité convergents avec cependant des stratégies d'investissement différentes, sont les suivants :

- FIP Corse Suminà n°4
- FIP Corse Suminà n°5
- Alzà S.A.S.
- Travalcà F.P.C.I. (étant précisé qu'aucun co-investissement ne pourra intervenir entre FemuQui S.A. et Travalcà F.P.C.I.).

Sur l'exercice 2022, aucun co-investissement entre FemuQui S.A. et des sociétés liées n'a été réalisé et l'emprunt obligataire de 1.500.000€ souscrit par SAS Jean-Nicolas Antoniotti et émis par FemuQui S.A. et les FIP Corse Suminà n°3 et n°4, a été racheté en janvier 2023. Depuis la clôture, un co-investissement a été réalisé par FemuQui S.A. aux côtés d'Alzà S.A.S. et du FIP Corse Suminà n°4 concernant la participation Agrid.

Liste des mandats sociaux de la SGP ou de ses dirigeants et salariés au sein des organes sociaux des participations

Mandats sociaux liés aux participations en portefeuille

La Société de gestion agit en toutes circonstances dans le seul intérêt des porteurs de parts et exerce les droits de vote attachés aux titres compris dans FemuQui S.A.. Les mandataires sociaux et les salariés de la Société de gestion peuvent être nommés administrateurs ou toute position équivalente dans les sociétés détenues par FemuQui S.A.. La Société de gestion rend compte de toute nomination de ses employés ou mandataires sociaux à de tels postes dans les sociétés dont les titres sont détenus par FemuQui S.A.. À ce jour, ni la Société de gestion ni les gérants financiers n'exercent de mandat social au sein des sociétés du portefeuille.

Utilisation des droits de vote

Conformément à l'article 314-103 du Règlement Général de l'AMF, la Société de gestion rend compte de sa pratique en matière d'utilisation des droits de vote attachés aux titres détenus dans FemuQui S.A. et indique que le gestionnaire a été en mesure d'exercer librement les droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille. Durant l'exercice, les gestionnaires ont participé ou se sont fait représenter à l'ensemble des assemblées générales et ont exercé librement les droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille.

Conflits d'intérêts identifiés au cours de l'exercice

FemuQui Ventures a mis en place un dispositif d'identification, de prévention, de gestion (traitement) et de suivi (reporting et archivage) des conflits d'intérêts. Ce dispositif est mis en œuvre par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI). Les conflits d'intérêts potentiels identifiés sont soumis au Comité consultatif de FemuQui S.A.. Celui-ci a été sollicité à cinq reprises au cours de l'exercice et s'est prononcé favorablement quant au traitement des conflits d'intérêts potentiels identifiés.

Information sur la politique de sélection des intermédiaires et prestataires

La Société de gestion dispose d'une procédure de sélection et d'évaluation des prestataires. Cette procédure est mise en œuvre par le RCCI, en coordination avec les autres collaborateurs de la Société. Cette procédure fixe les étapes clés du processus de sélection et de revue périodique des prestataires.

En particulier, la sélection initiale et l'évaluation des prestataires est réalisée et documentée selon les cas par les gérants financiers (pour les intermédiaires de marché, contreparties, autres tiers liés à la gestion financière), ou par la personne en charge des opérations (prestataires administratifs, dépositaire, prestataires logistiques, informatiques et techniques etc.) ou par le RCCI (prestataires du domaine de la gestion des risques, du contrôle interne et de la conformité, prestataires comptables, juridiques ou fiscaux, etc.)

Le profil de risque

La Société de gestion a mis en place un dispositif de prévention, de contrôle et de suivi des risques conforme à la Réglementation en vigueur. Depuis le 1er janvier 2018, le règlement européen PRIIPs⁴ vise à homogénéiser l'information précontractuelle des produits financiers dits « packagés » (ETF, produits dérivés, produits d'assurance-vie, etc.) proposés à des investisseurs non professionnels, à travers un document d'informations clés. C'est sur ce dernier que le profil de risque est déterminé et communiqué. En l'absence de commercialisation active de FemuQui S.A. depuis cette date, un tel document n'a pas été produit. Si un document d'informations clés devait être produit, à date, le profil de risque de FemuQui S.A. s'établirait à 6.

Politique de rémunération

L'objectif de la politique de rémunération de la société FemuQui Ventures est d'assurer la pérennité de l'entreprise dans le respect des principes fondateurs de FemuQui et d'aligner les intérêts des différentes parties prenantes : investisseurs, associés et dirigeants, actionnaire historique. Le montant des rémunérations des membres de l'équipe de gestion peut être communiqué sur demande auprès de la société de gestion. La politique de rémunération fait l'objet d'une revue annuelle. Elle n'intègre pas les risques en matière de durabilité. En revanche, une réflexion est en cours sur la nature des critères à prendre en compte pour intégrer ces risques. La politique de rémunération variable, lorsqu'elle est mise en place, peut retenir des critères d'appréciation quantitatifs et qualitatifs : performance individuelle et collective, contribution au développement de la société, respect des procédures etc.

Politique sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. FemuQui S.A. est classé article 6 du Règlement SFDR. L'orientation ESG de FemuQui Ventures est disponible sur <https://ventures.femuqui.com/reglementation>

Intervention d'établissements de crédit liés à la SGP

Absence d'établissements de crédit liés à la SGP.

Information sur les instruments financiers et placements collectifs pour lesquels la SGP a un intérêt particulier

Absence d'instruments financiers et placements collectifs pour lesquels la SGP a un intérêt particulier.

Obligations d'informations des sociétés établissant des comptes consolidés (article L. 233-16 du Code de commerce)

FemuQui S.A. ne réalisant pas de comptes consolidés, il n'est pas tenu compte pour la rédaction de ce rapport des obligations relatives aux comptes consolidés.

État de participation des salariés au capital social (article L. 225-102 du Code de commerce)

Absence de salariés au sein de FemuQui S.A..

Dépositaire, commissaire aux comptes et société de gestion de portefeuille

La société de gestion est S.A.S. FemuQui Ventures, dont le siège social est situé immeuble SITEC, parc technologique d'Erbaghjolu, 20600 BASTIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro de SIREN 820 014 900, agréée par l'AMF sous le numéro GP-16000016.

⁴ [Règlement \(ue\) n°1286/2014](#) du Parlement européen et du conseil.

Le dépositaire de la société de gestion est la société S.C.A. ODDO BHF dont le numéro unique d'identification est le 652 027 384 et dont le siège social est 12, Boulevard de la Madeleine, 75009 Paris, France. Les missions confiées à ODDO BHF en tant que dépositaire, tant légales que réglementaires et conventionnelles sont notamment les suivantes : conservation des actifs ; suivi des flux de liquidité de la société ; contrôle de la régularité des décisions de la société et de la société de gestion.

Les co-Commissaires aux Comptes sont la société Conseils Associés dont le numéro unique d'identification est le 692 048 671 et le siège social est 50 avenue de Wagram 75017 Paris et la société Kalliste Révision Comptable, dont le numéro unique d'identification est le 343 744 991 et le siège social est parc technologique d'Erbaghjolu 20600 Bastia. Les co-Commissaire aux Comptes ont été désignés par l'assemblée générale des actionnaires du 15 octobre 2022 pour six (6) exercices.

Gestion du risque de liquidité et modalités de remboursement

Pour connaître les modalités de gestion du risque de liquidité et les modalités de remboursement, il convient de se référer aux statuts.

Traitement équitable des investisseurs

Il n'est opéré aucune distinction entre les différents investisseurs puisque seule une catégorie de parts existe.

Rapport annexe de FemuQuì Ventures relatif aux comptes de l'exercice 2022 du FICC

1. Situation financière et résultat

Résultat net

Le résultat net du FICC s'élève à 14.696€.

Gestion du portefeuille

Les revenus courants du FICC (produits des créances rattachées à nos participations) s'élèvent à 7.698€ et correspondent à des flux perçus sur les prêts participatifs Circinellu et AM Environnement.

Gestion de la trésorerie

Les revenus de placement de la trésorerie s'élèvent à 7.115€.

Coûts de fonctionnement

Les coûts nets de fonctionnement du FICC sont nuls en raison de la fin contractuelle de la rémunération du gestionnaire du fonds, la société FemuQuì S.A.

Engagements financiers de l'exercice

La période d'investissement du FICC est clôturée depuis décembre 2013.

Provisions

Sont actuellement provisionnés les prêts accordés aux sociétés Solyvia, Circinellu, iDocMed, Geronimi et Hippo Training Center, pour un total de 442.045€.

Endettement

Cette classe de passif est constituée essentiellement de la valeur initiale du FICC (6.000 k€) diminuée des remboursements effectués à la CdC (4.594 k€) .

Situation générale

Au 31/03/2023, le FICC est entièrement consommé quant à sa part consacrée aux investissements, soit 5.155 k€. À ce jour, le déficit global est de 248.443€ .

2. Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

* * * *

Annexe du rapport de gestion de FemuQui Ventures

comptes de résultats et bilans

Les comptes, bilan et compte de résultat, sont présentés sous une forme retraitée selon le modèle suggéré par Bpifrance Investissement pour les sociétés de capital-investissement dont elle est actionnaire. Cette présentation utilise un classement spécifique des comptes financiers, tant dans le compte de résultat, où les charges et produits financiers apparaissent en premier lieu, que dans le bilan où les comptes courants d'associés apparaissent en actif immobilisé. Cette présentation a pour objet de permettre une lisibilité du compte de résultat et du bilan au regard de l'activité financière de notre Société.

Annexe 1 | FemuQui S.A.

Comptes de résultats retraités (€)

	2022	2021	2020	2019	2018	2017
1. GESTION DU PORTEFEUILLE	15 249 €	184 771 €	189 124 €	207 184 €	249 771 €	148 932 €
Revenus nets courants	132 537 €	161 360 €	200 668 €	149 476 €	128 041 €	119 929 €
Revenus des actions						
Revenus des obligations convertibles	132 537	161 360	200 668	149 476	128 041	119 929
Revenus des autres créances						
Autres intrêts et produits assimilés						
Résultat sur opérations de cession	0 €	85 068 €	0 €	290 040 €	104 295 €	105 000 €
Plus values de cession		85 068		290 040	104 295	105 000
Moins values de cession						
Mouvement de provisions	-117 288 €	-61 657 €	-11 544 €	-232 332 €	17 435 €	-75 997 €
Dotations nettes de provisions pour dépréciations	-117 288	-61 657	-11 544	-232 332	17 435	-75 997
2. GESTION DE TRÉSORERIE	13 987 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Revenus trésorerie	13 987 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
3. COÛT NET DE FONCTIONNEMENT	184 010 €	191 714 €	196 691 €	197 320 €	209 862 €	175 336 €
Charges	202 708 €	208 219 €	210 800 €	211 444 €	224 749 €	232 622 €
Salaires, traitements et charges sociales						
Autres achats et charges externes	197 153	198 640	198 653	200 611	213 013	221 918
Impôts et taxes	5 551	4 417	4 167	2 837	3 761	2 729
Charges Financières		5 162	7 980	7 996	7 975	7 975
Dotations aux amortissements						
Autres	4					
Produits	18 698 €	16 505 €	14 109 €	14 124 €	14 887 €	57 286 €
Production de services	18 698	16 505	14 109	14 124	14 887	57 286
FICC						
ACG (Viveris)						56 036
Autres						1 250
Subventions d'exploitation						
4. RÉSULTAT COURANT (1)+(2)-(3)	-154 774 €	-6 943 €	-7 567 €	9 864 €	39 909 €	-26 404 €
5. Divers exceptionnels	0	0	0	0	-203	2 785
6. Impôts	0	0	0	0	0	0
7. RÉSULTAT NET (4)+(5)-(6)	-154 774 €	-6 943 €	-7 567 €	9 864 €	39 706 €	-23 619 €

Bilans retraités (€)

	2022	2021	2020	2019	2018	2017		2022	2021	2020	2019	2018	2017
ACTIF							PASSIF						
Actif immobilisé	2 006 486 €	3 198 247 €	4 067 491 €	3 180 580 €	2 715 745 €	2 985 992 €	Capitaux propres	5 035 511 €	5 190 285 €	5 197 231 €	5 204 796 €	5 194 931 €	5 155 222 €
Immobilisations Incorporelles							Capital social	4 562 320	4 562 320	4 562 320	4 562 320	4 562 320	4 562 320
Immobilisations Corporelles							Prime d'émission						
Autres immo financières	36 944	36 944	36 944	36 944	35 880	35 880	Réserves	47 528	47 528	45 062	45 062	43 077	43 077
Participations	504 510	504 510	600 065	425 063	468 414	805 634	Report à nouveau	580 437	587 383	597 414	587 549	549 826	573 442
- Provisions sur participations	-54 949	-80 949	-115 944	-125 944	-80 944	-89 194	Résultat de l'exercice	-154 774	-6 946	-7 565	9 865	39 708	-23 617
Créances rattachées aux particip.	1 885 450	2 959 923	3 872 699	3 179 245	2 439 791	2 419 503	Dettes	1 207 537 €	1 820 291 €	2 239 874 €	2 803 603 €	3 174 740 €	2 347 591 €
- Provisions sur créances	-365 469	-222 181	-326 273	-334 728	-147 396	-205 831	Dettes financières diverses						
Actif circulant	4 236 562 €	3 812 330 €	3 369 612 €	4 827 819 €	5 653 924 €	4 516 822 €	Découverts, conc. bancaires			410 606	408 611	406 600	404 610
Av. & ac. versés. sur com.							Emprunt obligataire						
Créances fournisseurs							Avances & acomptes reçus			54 283	131 363	55 814	54 395
Clients	6 222	5 412	4 798	4 044	13 530	23 345	Fournisseurs	41 393	54 824				
Organismes sociaux							Personnel						
État	1 055	881	2 536	2 675	34 579	34 480	Organismes sociaux		902	800	2 594	2 739	13 209
Feder à recevoir							Impôts et taxes	1 054					
Produits à recevoir							Autres dettes		3 175	3 916	175 000	75 000	56 000
Valeurs mobilières de placement	849 336						CTC / FICC	1 161 915	1 760 649	1 596 413	2 183 263	2 629 684	1 815 595
Trésorerie FEMU QUI	2 212 034	2 039 703	1 762 303	2 634 559	2 972 579	2 638 397	Avance au FICC			2 772	2 772	4 903	1 010
Trésorerie FICC	1 161 915	1 760 649	1 596 413	2 183 263	2 629 684	1 815 595	Produits constatés d'avance						
Intérêts courus FICC													
Charges constatées d'avance	6 000	5 685	3 562	3 278	3 552	5 005							
TOTAL ACTIF	6 243 048 €	7 010 577 €	7 437 103 €	8 008 399 €	8 369 669 €	7 502 814 €	TOTAL PASSIF	6 243 048 €	7 010 576 €	7 437 105 €	8 008 399 €	8 369 671 €	7 502 813 €

Annexe 2 | FICC

Comptes de résultats retraités (€)

	2022	2021	2020	2019	2018	2017
1. GESTION DU PORTEFEUILLE	7 698 €	34 892 €	3 321 €	20 551 €	20 963 €	74 931 €
Revenus courants	0 €	34 892 €	14 079 €	18 966 €	45 708 €	74 931 €
Revenus des actions	-	-	-	-	-	-
Revenus des obligations convertibles	-	-	-	-	-	-
Revenus des autres créances	-	34 892	14 079	18 966	45 708	74 931
Résultat sur opérations de cession	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Plus values de cession	-	-	-	-	-	-
Moins values de cession	-	-	-	-	-	-
Mouvement de provisions	7 698 €	0 €	-10 758 €	1 585 €	-24 745 €	0 €
Dotation nette de provisions pour dépréciations	7 698	0	-10 758	1 585	-24 745	-
2. GESTION DE TRÉSORERIE	7 115 €	0 €	0 €	0 €	6 381 €	12 810 €
Revenus trésorerie	7 115	-	-	-	6 381	12 810
3. COÛT NET DE FONCTIONNEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Charges	0	0	0	0	0	0
Frais de gestion Femu Qui S.A.	-	-	-	-	-	-
Autres charges	-	-	-	0	-	-
Impôts et taxes	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	-	-	-	-	-	-
Produits	0	0	0	0	0	0
Production de services	-	-	-	-	-	-
Autres produits	-	-	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	-	-	-	-	-	-
4. RÉSULTAT COURANT (1)+(2)-(3)	14 813 €	34 892 €	3 321 €	20 551 €	27 344 €	87 741 €
5. Divers exceptionnels	-117	-62	-61	-80	-31	808
6. Impôts	0	0	0	0	0	0
7. RÉSULTAT NET (4)+(5)-(6)	14 696 €	34 830 €	3 260 €	20 471 €	27 313 €	88 549 €

Bilans retraités (€)

ACTIF	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	PASSIF	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	
Actif immobilisé	0 €	0 €	121 422 €	297 773 €	627 797 €	1 376 412 €	2 195 971 €	Capitaux propres	-248 443 €	-263 140 €	-297 969 €	-301 229 €	-321 700 €	-349 013 €	-437 562 €	
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	Capital social	-	-	-	-	-	-	-	
Immobilisations Corporelles	-	-	-	-	-	-	-	Prime d'émission	-	-	-	-	-	-	-	
Atres immo financières	-	-	-	-	-	-	-	Réserves	-	-	-	-	-	-	-	
Participations	-	-	-	-	-	-	-	Report à nouveau	-263 139	-297 970	-301 229	-321 700	-349 013	-437 562	-383 215	
- Provisions sur participations	-	-	-	-	-	-	-	Résultat de l'exercice	14 696	34 830	3 260	20 471	27 313	88 549	-54 347	
Créances rattachées aux particip.	442 045	449 744	608 945	772 537	1 104 146	1 937 771	2 757 330	Dettes	1 410 380 €	2 023 810 €	2 018 599 €	2 785 059 €	3 579 203 €	3 603 933 €	4 632 644 €	
- Provisions sur créances	-442 045	-449 744	-485 523	-474 764	-476 349	-561 359	-561 359	FICC (valeur initiale - rembourst)	1 405 147	2 018 577	2 018 577	2 785 037	3 569 953	3 569 953	4 600 000	
Actif circulant	1 161 937 €	1 760 671 €	1 599 207 €	2 186 057 €	2 629 706 €	1 878 508 €	1 999 112 €	Découverts, conc. Bancaires	-	-	-	-	-	-	-	
Av. & ac. versés. sur com.	-	-	-	-	-	-	-	Emprunt obligataire	-	-	-	-	-	-	-	
Créances	-	-	-	-	-	-	-	Fournisseurs	-	-	-	-	-	-	-	
Clients	22	22	22	22	22	22	186	Personnel	-	-	-	-	-	-	-	
Organismes sociaux	-	-	-	-	-	-	-	Organismes sociaux	-	-	-	-	-	-	-	
Etat	-	-	-	-	-	-	-	Impôts et taxes	22	22	22	22	22	22	186	
Autres (intérêts courus, avance)	-	-	-	-	-	62 891	50 246	Autres dettes	5 211	5 211	-	-	9 228	40	40	
Trésorerie	1 161 915	1 760 649	1 599 185	2 186 035	2 629 684	1 815 595	1 948 680	Produits constatés d'avance	-	-	-	-	-	33 918	32 418	
Charges constatées d'avance	-	-	-	-	-	-	-	TOTAL PASSIF	1 161 937 €	1 760 670 €	1 720 630 €	2 483 830 €	3 257 503 €	3 254 920 €	4 195 082 €	
TOTAL ACTIF	1 161 937 €	1 760 671 €	1 720 629 €	2 483 830 €	3 257 503 €	3 254 920 €	4 195 083 €									

Rapport annexe du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration a établi, conformément à l'article L.225-37, ce rapport « sur le gouvernement d'entreprise » contenant toutes les informations requises par la réglementation en vigueur. FemuQui S.A., est une société dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé.

Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice

FemuQui S.A. est dotée de la gouvernance suivante :

un Conseil d'administration	une Direction générale
14 membres dont le Président	1 personne
tous bénévoles	non rémunérée

Les statuts répartissent les actionnaires en 3 collèges distincts :

des petits porteurs (A)	des gros porteurs (B)	des institutionnels (C)
8 membres	3 membres	3 membres

Les membres du Conseil d'administration ont été élus lors de l'Assemblée générale mixte du 15 octobre 2022 pour une durée de six exercices.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux :

ALFONSI ALEXANDRE, administrateur FemuQui S.A. (Ajaccio), membre du conseil stratégique du fonds d'amorçage Alzà S.A.S. (Bastia), président et associé cofondateur de Axonia Partners S.A.S. (Paris), gérant Altea Antica S.C.I. (Issy-Les-Moulineaux), gérant Alternat S.A.R.L. (Issy-Les-Moulineaux) | **BALDACCİ BASTIEN**, administrateur FemuQui S.A. (Ajaccio), Président SAS IB Consult (Ajaccio), Associé SCI MFB (Ajaccio), Président SASU Quantitative Advisory Solutions (Paris) | **CASABIANCA FRANÇOIS**, administrateur FemuQui S.A. (Ajaccio), retraité de l'Institut National de Recherches pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement - INRAE (Corti), membre du Conseil Économique Social Environnemental et Culturel de Corse, vice-président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Corse et président de la Commission Terre | **DONSIMONI CÉCILE**, représentante permanente de Bpifrance Investissement pour le compte du FPMEI administrateur FemuQui S.A. (Ajaccio), directrice régionale Bpifrance (Ajaccio) | **FEMENIA-GUIDETTI GUY**, représentant permanent CEPAC Investissement et Développement, administrateur FemuQui S.A. (Ajaccio), directeur du Développement Économique Régional Corse Caisse d'Épargne CEPAC S.A. (Marseille), administrateur Caisse de Développement de la Corse CADEC S.A. (Ajaccio), Co-gérant de SCI Noesis (Albitreccia) | **FOATA LAURENT**, administrateur FemuQui S.A. (Ajaccio) | **GAMBINI PHILIPPE**, administrateur FemuQui S.A. (Ajaccio), directeur fiscal (Nanterre) | **JUTHEAU DE WITT VIVIANE**, administratrice FemuQui S.A. (Ajaccio), CEO Manufacture DeWitt Haute Horlogerie S.A.R.L. Meyrin (Suisse), présidente Fondation des Chênes Fondation d'utilité publique Vandœuvres (Suisse), présidente Radio Cité Genève (Suisse), gérante SA VIVA (Paris), fondatrice Association Cercle des Feux Sacrés

Genève (Suisse) | **LUISI GRAZIELLA**, administratrice FemuQuì S.A. (Aiacciu), directrice Fondazione di l'Università di Corsica Pasquale Paoli (Corti) | **PIETRI JÉRÔME**, directeur général FemuQuì S.A. (Aiacciu), directeur général GoodBarber S.A.S. (Aiacciu), directeur général CampusPlex 2.0 S.A.S. (Aiacciu), gérant Offiziu S.C.I. (Aiacciu), gérant A Sciappitana S.C.I. (Aiacciu), Gérant PI Capital (Aiacciu) | **PIETRI JOHN**, administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), Président SASU JOHN PIETRI CONSEIL (Paris), Trésorier du cercle carpeaux Opéra National (Paris), Ambassadeur Fond de Dotation du Louvre (Paris), Senior Advisor banque privée et fond d'investissements | **OTTAVIANI BERNARD**, représentant permanent de la Mutuelle de la Corse Société Mutualiste administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), directeur général Mutuelle de la Corse Société Mutualiste (Bastia), administrateur Union Régionale de la Mutualité Française Corse Société Mutualiste (Aiacciu), administrateur de la Fondation de l'Université de Corse (Corti) | **SIMONI SEBASTIEN**, Président FemuQuì S.A. (Aiacciu), Président GoodBarber S.A.S. (Aiacciu), président CampusPlex 2.0 S.A.S. (Aiacciu), gérant SI Capital S.C. (Aiacciu), Gérant Sihome (Aiacciu) | **TORRE PIERRE-AUGUSTIN**, représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Corse administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), directeur du Développement des Marchés Spécialisés du Crédit Agricole de la Corse | **VINCIGUERRA ALEXANDRE**, représentant permanent de la Collectivité de Corse administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), membre du Conseil exécutif de Corse (Aiacciu), Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse ADEC (Aiacciu), Président cadre de Corsabail (Aiacciu) et Président du conseil d'administration de la Caisse de Développement de la Corse CADEC S.A. (Aiacciu).

Conventions

FemuQuì S.A. n'est concernée par aucune convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Délégations concernant les augmentations de capital

Aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

Rémunération et avantages versés à chaque mandataire social

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-3, alinéas 1 et 2 du Code de commerce, nous vous rendons compte du mode de rémunération attribué aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé, ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances à la suite desquelles ils ont été attribués. Les mandataires sociaux interviennent à titre bénévole et, à ce titre, ne perçoivent aucune forme de rémunération. La rémunération totale s'entend sous ses formes fixes, variables et exceptionnelles, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versés.

Éléments de rémunération dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions

Nous vous indiquons également qu'aucun engagement de toute nature n'a été pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers. Nous vous précisons que cette information indique les modalités précises de détermination de ces engagements et l'estimation du montant des sommes susceptibles d'être versées à ce titre, en application de la deuxième phrase du troisième alinéa de l'article L. 225-37-3 et de l'article D. 225-104-1 du Code de commerce.



Résolutions soumises au vote de l'Assemblée générale ordinaire

femuqui 

Partie Ordinaire

Première résolution Procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 octobre 2022

FEMUQUÌ S.A.

Société Anonyme au capital de 4.562.320 Euros

Siège social : CampusPlex

12, Rue Général Fiorella, 20 000 Ajaccio

RCS Ajaccio 388 091 316

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 15 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze octobre, à quinze heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée générale mixte, au Parc de Saleccia, commune de Munticellu, sur convocation faite par le Président du Conseil d'administration par courrier postal et électronique à chaque actionnaire en date du cinq septembre, et par publication dans un journal régional (Corse-Matin) le vingt-neuf septembre.

Monsieur Sébastien Simoni préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration. Monsieur Ghjuvan'Carlu Simeoni et Madame Alexandra Cherenti, deux actionnaires, présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs. Jean-François Stefani est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires, présents ou représentés ou votant par correspondance, possèdent 16.822 actions et 16.822 voix.

Les voix sont réparties comme suit :

- Votes par correspondance : 10 actionnaires détenant 4.006 actions et 4.006 voix,
- Actionnaires présents : 44 actionnaires détenant 9.921 actions et 9.921 voix,
- Actionnaires représentés : 59 actionnaires détenant 2.895 actions et 2.895 voix.

Le *quorum* pour l'Assemblée générale ordinaire est de 20% des 32.588 voix composant le capital social, soit 6.518 voix. Le *quorum* pour l'Assemblée générale extraordinaire est de 25% des 32.588 voix composant le capital social, soit 8.147 voix. Les actions présentes ou représentées, et les votes par correspondance, totalisant 16.822 voix, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- La feuille de présence à l'Assemblée,
- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de votes par correspondance ;
- Le rapport de gestion établi par FemuQuì Ventures ;
- Le rapport annexe du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2022 ;
- Le rapport général et le rapport spécial du Commissaire aux comptes ;
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée ;
- Les statuts de la Société.

Puis, le Président déclare que le rapport de gestion et le texte des résolutions proposées ont été expédiés à tous les actionnaires dans les délais prévus par les textes. Tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, dans les délais prévus par les textes.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président remercie les actionnaires présents et rappelle que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Partie ordinaire

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 30 septembre 2021
- Approbation des comptes 2021 et quitus au Président du Conseil d'administration et au Directeur Général
- Affectation du résultat
- Nomination d'un expert-indépendant aux fins de mise en place d'un mécanisme de rachat par autocontrôle des titres
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Sébastien Simoni
- Renouvellement du mandat d'administrateur d'Alexandre Alfonsi
- Renouvellement du mandat d'administrateur de François Casabianca
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Graziella Luisi
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Laurent Foata
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Philippe Gambini
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Viviane Jutheu de Witt
- Renouvellement du mandat d'administrateur de CEPAC Investissement et Développement
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Bpifrance Investissement
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la Mutuelle de la Corse
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la Collectivité de Corse
- Nomination de John Pietri en tant qu'administrateur
- Nomination de Bastien Baldacci en tant qu'administrateur
- Nomination de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Corse en tant qu'administrateur
- Désignation des Commissaires aux comptes
- Pouvoir pour les formalités

Partie extraordinaire

- Modification de l'art. 18 des statuts relatif au Conseil d'administration et à sa composition
- Modification de l'art. 26 des statuts relatif au Comité consultatif
- Pouvoir pour les formalités

I. PARTIE ORDINAIRE

Sébastien Simoni, Président du Conseil d'administration introduit la séance avec un discours rétrospectif sur son mandat d'administrateur et de Président, tous deux prenant fin à l'issue de la présente Assemblée. Le Président revient sur l'évolution de FemuQuì, qui célèbre cette année son trentième anniversaire au travers notamment de ses réalisations ainsi que les perspectives à venir.

Ghjuvan'Carlu Simeoni, directeur général de FemuQuì Ventures, donne lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux comptes. Pour la première fois, les documents relatifs à l'Assemblée générale sont dématérialisés : l'effet recherché est d'offrir une expérience différente aux actionnaires, notamment en améliorant la qualité et la fluidité des échanges et proposant un rapport de gestion plus riche agrémenté de liens hypertexte.

Adrien Filippi présente les comptes de FemuQuì S.A. puis ceux du FICC. Concernant la situation comptable de FemuQuì S.A., les principaux points mis en avant sont :

- le résultat net est de -6.946 €, portant le montant des réserves à 47.528 € ;
- le résultat de gestion du portefeuille est de 407.470 € ;
- la situation financière saine de l'entreprise.

La lecture relative à l'Assemblée générale ordinaire étant terminée, et personne ne demandant la parole, Alexandra Payen-Joubert propose de passer au rapport à l'Assemblée générale extraordinaire.

I. PARTIE EXTRAORDINAIRE

Alexandra Payen-Joubert fait une lecture commentée du rapport à l'Assemblée générale extraordinaire proposant les modifications statutaires.

Concernant la modification des statuts relative au Conseil d'administration et à sa composition, il s'agit de donner l'opportunité à FemuQuì S.A. de renforcer son Conseil d'administration par un acteur financier régional de premier plan, fortement motivé pour retrouver FemuQuì S.A. : la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Corse, en rajoutant 1 siège au sein du Collège des gros porteurs (Collège B), qui sera ainsi composé de 3 représentants, portant le nombre total d'administrateurs du Conseil à 14.

Une seconde modification statutaire est proposée à l'Assemblée, il s'agit cette fois d'une correction d'erreur de plume survenue lors de la précédente modification des statuts approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 30 septembre 2021.

La lecture relative à l'Assemblée générale extraordinaire étant terminée, plus personne ne demandant la parole, Ghjuvan'Carlu Simeoni propose de passer à la présentation du rapport d'activité d'investissement et du rapport « FemuQuì, ses réalisations, son ambition ».

II. RAPPORT D'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT ET RAPPORT « FEMUQUÌ, SES RÉALISATIONS, SON AMBITION »

Xavier Pieri prend la parole pour présenter l'activité d'investissement récente : les investissements, les réinvestissements et les désinvestissements réalisés avec le fonds historique FemuQuì S.A. ainsi qu'avec les autres fonds gérés par FemuQuì Ventures.

Enfin, Alexandra Payen-Joubert fait une présentation du rapport « FemuQuì, ses réalisations, son ambition » : il s'agit d'une note de synthèse sur les réalisations et les ambitions portées par FemuQuì depuis sa création.

Les différentes lectures étant terminées, et personne ne demandant la parole, Ghjuvan'Carlu Simeoni et Sébastien Simoni donnent ensuite lecture des vingt-trois résolutions soumises aux voix des actionnaires à l'occasion de cette Assemblée.

III. RÉOLUTIONS

Première résolution – Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 30 septembre 2021

L'Assemblée générale approuve sans réserve le procès-verbal relatif à l'Assemblée Générale du 30 septembre 2021.

Cette résolution est adoptée par 16.822 voix (pour : 16.822, contre : 0, abstention : 0), soit 100% des voix exprimées.

Deuxième résolution – Approbation des comptes 2021 et quitus au Président du Conseil d'administration et au Directeur Général

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de FemuQuì Ventures, du rapport du Conseil d'administration et des rapports du Commissaire aux comptes, décide d'approuver les comptes annuels

arrêtés au 31/03/2022, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne au Président du Conseil d'administration et au Directeur général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée par 16.822 voix (pour : 16.822, contre : 0, abstention : 0), soit 100% des voix exprimées.

Troisième résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée générale, constatant que les résultats de l'exercice 2021 se traduisent par une perte nette comptable de -6.946€, décide, sur proposition du Conseil d'administration, de l'affecter au débit du report à nouveau, dont le solde positif s'établit à +580.437€ après affectation.

Cette résolution est adoptée par 16.822 voix (pour : 16.822 contre : 0, abstention : 0), soit 100% des voix exprimées.

Monsieur Guy Femenia, actionnaire en nom propre pour 4 actions et représentant CEPAC Investissement et Développement actionnaire à hauteur de 1.629 actions, a rejoint l'assemblée générale : 18.455 voix sont désormais représentées.

Quatrième résolution – Nomination d'un expert-indépendant aux fins de mise en place d'un mécanisme de rachat par autocontrôle des titres

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer la société Altus Consultants Audits, représentée par l'expert-comptable Jean-Pierre Fabiani, en qualité d'expert-indépendant chargé d'intervenir dans le processus de Rachat par autocontrôle des titres.

L'Assemblée générale donne également tous pouvoirs au Conseil d'administration de FemuQui S.A. pour assurer les diligences nécessaires à la mise en place et au bon déroulement du mécanisme présenté.

~~Cette résolution est adoptée par 18.455 voix (pour : 18.455, contre : 0, abstention : 0), soit 100% des voix exprimées. Cette résolution, soumise au vote, a recueilli : 18.455 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, mais faute d'avoir recueilli un vote favorable de l'intégralité des actionnaires, elle n'a pas été adoptée. (18 mots rayés, 34 mots ajoutés)~~

En application de l'article 32 des statuts de la société, le nombre de voix est plafonné à 100 actions par actionnaire concernant les résolutions 5 à 18 relatives au Conseil d'administration. Ainsi, le nombre de voix représentées pour ces résolutions est de ~~2.439~~ 1.869. (1 mot rayé, 1 mot ajouté)

Cinquième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de Sébastien Simoni

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constate que le mandat d'administrateur de Sébastien Simoni arrive à expiration lors de la présente Assemblée générale et que ce dernier souhaite son renouvellement. L'Assemblée générale décide de renouveler ledit mandat pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2028 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2028.

Cette résolution est adoptée par ~~2.439~~ 1.869 voix (pour : ~~2.439~~ 1.869, contre : 0, abstention : 0), soit 100% des voix exprimées. (2 mots rayés, 2 mots ajoutés)

Madame Emilie Pinelli et Monsieur Anthony Pinelli ont rejoint l'Assemblée générale, chacun détenant 5 actions au capital de FemuQui S.A. : 18.465 voix sont désormais représentées et ~~2.449~~ 1.879 voix pour les résolutions relatives au Conseil d'administration. (1 mot rayé, 1 mot ajouté)

Sixième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur d'Alexandre Alfonsi

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constate que le mandat d'administrateur d'Alexandre Alfonsi arrive à expiration lors de la présente Assemblée générale et que ce dernier souhaite son renouvellement. L'Assemblée générale décide de renouveler ledit mandat pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2028 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2028.

Cette résolution est adoptée par ~~2.449~~ 1.879 voix (pour : ~~2.449~~ 1.879, contre : 0, abstention : 0), soit 100% des voix exprimées. (2 mots rayés, 2 mots ajoutés)

Septième résolution - Renouvellement du mandat d'administrateur de François Casabianca

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constate que le mandat d'administrateur de François Casabianca arrive à expiration lors de la présente Assemblée générale et que ce dernier souhaite son renouvellement. L'Assemblée générale décide de renouveler ledit mandat pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2028 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2028.

Cette résolution est adoptée par ~~2.449~~ 1.879 voix (pour : ~~2.449~~ 1.879, contre : 0, abstention : 0), soit 100% des voix exprimées. (2 mots rayés, 2 mots ajoutés)

Huitième résolution - Renouvellement du mandat d'administrateur de Graziella Luisi

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constate que le mandat d'administrateur de Graziella Luisi arrive à expiration lors de la présente Assemblée générale et que cette dernière souhaite son renouvellement.

L'Assemblée générale décide de renouveler ledit mandat pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2028 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2028.

Cette résolution est adoptée par ~~2.449~~ 1.879 voix (pour : ~~2.449~~ 1.879, contre : 0, abstention : 0), soit 100% des voix exprimées. (2 mots rayés, 2 mots ajoutés)

Neuvième résolution - Renouvellement du mandat d'administrateur de Laurent Foata

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constate que le mandat d'administrateur de Laurent Foata arrive à expiration lors de la présente Assemblée générale et que ce dernier souhaite son renouvellement. L'Assemblée générale décide de renouveler ledit mandat pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2028 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2028.

Cette résolution est adoptée par ~~2.449~~ 1.879 voix (pour : ~~2.449~~ 1.879, contre : 0, abstention : 0), soit 100% des voix exprimées. (2 mots rayés, 2 mots ajoutés)

Dixième résolution - Renouvellement du mandat d'administrateur de Philippe Gambini

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constate que le mandat d'administrateur de Philippe Gambini arrive à expiration lors de la présente Assemblée générale et que ce dernier souhaite son renouvellement. L'Assemblée générale décide de renouveler ledit mandat pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2028 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2028.

Cette résolution est adoptée par ~~2.449~~ 1.879 voix (pour : ~~2.449~~ 1.879, contre : 0, abstention : 0), soit 100% des voix exprimées. (2 mots rayés, 2 mots ajoutés)

Onzième résolution - Renouvellement du mandat d'administrateur de Viviane Jutheu de Witt

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constate que le mandat d'administrateur de Viviane Jutheu de Witt arrive à expiration lors de la présente Assemblée générale et que cette dernière souhaite son renouvellement. L'Assemblée générale décide de renouveler ledit mandat pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2028 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2028.

Cette résolution est adoptée par ~~2.424~~ 1.854 voix (pour : ~~2.424~~ 1.854, contre : 25, abstention : 0), soit 100% des voix exprimées. (2 mots rayés, 2 mots ajoutés)

Douzième résolution - Renouvellement du mandat d'administrateur de CEPAC Investissement et Développement

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constate que le mandat d'administrateur de CEPAC Investissement et Développement arrive à expiration lors de la présente Assemblée générale et que son renouvellement est souhaité. L'Assemblée générale décide de renouveler ledit mandat pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2028 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2028.

Cette résolution est adoptée par ~~2.449~~ 1.879 voix (pour : ~~2.449~~ 1.879, contre : 0, abstention : 0), soit 100% des voix exprimées. (2 mots rayés, 2 mots ajoutés)

Treizième résolution - Renouvellement du mandat d'administrateur de Bpifrance Investissement

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constate que le mandat d'administrateur de Bpifrance Investissement, pour le compte du FPMEI, arrive à expiration lors de la présente Assemblée générale et que son renouvellement est souhaité. L'Assemblée générale décide de renouveler ledit mandat pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2028 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2028.

Cette résolution est adoptée par ~~2.449~~ 1.879 voix (pour : ~~2.449~~ 1.879, contre : 0, abstention : 0), soit 100% des voix exprimées. (2 mots rayés, 2 mots ajoutés)

Quatorzième résolution - Renouvellement du mandat d'administrateur de la Mutuelle de la Corse

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constate que le mandat d'administrateur de la Mutuelle de la Corse Société Mutualiste, arrive à expiration lors de la présente Assemblée générale et que son renouvellement est souhaité.

L'Assemblée générale décide de renouveler ledit mandat pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2028 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2028.

Cette résolution est adoptée par ~~2.449~~ 1.879 voix (pour : ~~2.449~~ 1.879, contre : 0, abstention : 0), soit 100% des voix exprimées. (2 mots rayés, 2 mots ajoutés)

Monsieur Marc Filippi, actionnaire détenant trois actions au capital de FemuQui S.A., a rejoint l'Assemblée Générale : 18.468 voix sont désormais représentées et ~~2.452~~ 1.882 voix pour les résolutions relatives au Conseil d'administration. (1 mots rayé, 1 mot ajouté)

Quinzième résolution - Renouvellement du mandat d'administrateur de la Collectivité de Corse

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constate que le mandat d'administrateur de la Collectivité de Corse, arrive à expiration lors de la présente Assemblée générale et que son renouvellement est souhaité. L'Assemblée générale décide de renouveler ledit mandat pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2028 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2028.

Cette résolution est adoptée par ~~2.452~~ 1.882 voix (pour : ~~2.452~~ 1.882, contre : 0, abstention : 0), soit 100% des voix exprimées. (2 mots rayés, 2 mots ajoutés)

Seizième résolution - Nomination de John Pietri en tant qu'administrateur

L'Assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constate que le mandat d'Administrateur de Guillaume Guidoni arrive à expiration lors de la présente Assemblée générale et que ce dernier n'est pas renouvelé. L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de nommer John Pietri en qualité d'administrateur pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2028 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2028.

Cette résolution est adoptée par ~~2.452~~ 1.882 voix (pour : ~~2.452~~ 1.882, contre : 0, abstention : 0), soit 100% des voix exprimées. (2 mots rayés, 2 mots ajoutés)

Dix-Septième résolution - Nomination de Bastien Baldacci en tant qu'administrateur

L'Assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constate que le mandat d'administratrice de Véronique Campbell arrive à expiration lors de la présente Assemblée générale et que ce dernier n'est pas renouvelé. L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de nommer Bastien Baldacci en qualité d'administrateur pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2028 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2028.

Cette résolution est adoptée par ~~2.452~~ 1.882 voix (pour : ~~2.452~~ 1.882, contre : 0, abstention : 0), soit 100% des voix exprimées. (2 mots rayés, 2 mots ajoutés)

Dix-Huitième résolution - Nomination de la Caisse Régionale de Crédit agricole de la Corse en tant qu'administrateur

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et sous réserve de l'adoption de la vingt-et-unième résolution, décide de nommer la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Corse en qualité d'Administrateur pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2028 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2028.

Cette résolution est adoptée par ~~2.452~~ 1.882 voix (pour : ~~2.452~~ 1.882, contre : 0, abstention : 0), soit 100% des voix exprimées. (2 mots rayés, 2 mots ajoutés)

Dix-Neuvième résolution - Désignation des Commissaires aux comptes

Ghjuvan'Carlu Simeoni, actionnaire de la société, manifeste son souhait de soumettre un amendement à la dix-neuvième résolution et présente un projet de résolution amendé : « L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et constaté que les mandats de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet Kalliste Fiduciaire et suppléant de Sylvie Pierre, conférés par l'Assemblée générale du 30 septembre 2017, venaient à expiration à l'issue de cette Assemblée générale, décide de désigner Conseils Associés et Kalliste Fiduciaire en qualité de co-Commissaires aux comptes titulaires, pour une période de six exercices sociaux, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2027, clos le 31 mars 2028. ».

Le Président de séance, Sébastien Simoni, demande à Ghjuvan'Carlu Simeoni de confirmer qu'il entend bien soumettre son projet au vote de l'Assemblée générale, qui confirme.

Le Bureau acceptant la proposition d'amendement à la dix-neuvième résolution, Sébastien Simoni ouvre la discussion sur le projet. Il est notifié au Président de séance de modifier le projet de résolution amendé en remplaçant le second « Kalliste Fiduciaire » par « Kalliste Révision Comptable ».

Après discussion, Sébastien Simoni lit le projet de résolution finalement soumis à l'Assemblée : « L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et constaté que les mandats de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet Kalliste Révision Comptable et suppléant de Sylvie Pierre, conférés par l'Assemblée générale du 30 septembre 2017, venaient à expiration à l'issue de cette Assemblée générale, décide de désigner Conseils Associés et Kalliste Révision Comptable en qualité de co-Commissaires aux comptes titulaires, pour une période de six exercices sociaux, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2027, clos le 31 mars 2028.» Un point sur la comptabilisation des voix pour les nouvelles résolutions et les résolutions amendées est effectué, puis la résolution est soumise aux votes.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et constaté que les mandats de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet Kallisté Révision Comptable et suppléant de Sylvie Pierre, conférés par l'Assemblée générale du 30 septembre 2017, venaient à expiration à l'issue de cette Assemblée générale, décide de désigner Conseils Associés et Kallisté Révision Comptable en qualité de co-Commissaires aux comptes titulaires, pour une période de six exercices sociaux, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2027, clos le 31 mars 2028.

Cette résolution est adoptée par 14.536 voix (pour : 14.536, contre : 3.932, abstention : 0), soit 79% des voix exprimées.

Vingtième résolution - Pouvoir pour les formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Directeur général pour accomplir les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée par 18.468 voix (pour : 18.468, contre : 0, abstention : 0), soit 100% des voix exprimées.

Vingt-et-unième résolution - Modification de l'art. 18 des statuts relatif au Conseil d'administration et à sa composition

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 18 des statuts de la Société FemuQui S.A., composés de 42 articles précédés d'un préambule. L'Assemblée reconnaît avoir été informée des raisons et motivations de cette modification. Elle reconnaît plus particulièrement avoir eu une information sur :

- l'évolution du nombre d'administrateurs, passant de 13 à 14,
- que ce nouvel administrateur créé un représentant des gros porteurs supplémentaires, passant ainsi de 2 à 3,
- que la représentation des Collèges d'actionnaires au Conseil d'administration est bien effective et ne nécessite plus de porter de mention à ce sujet en l'article 18.

L'Assemblée générale entend la lecture des statuts composés de 42 articles, article par article et approuve chaque article.

Cette résolution est adoptée par 18.468 voix (pour : 18.468, contre : 0, abstention : 0), soit 100% des voix exprimées.

Vingt-deuxième résolution - Modification de l'art. 26 des statuts relatif au comité consultatif

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 26 des statuts de la Société FemuQui S.A. L'Assemblée reconnaît avoir été informée des raisons et motivations de cette modification.

L'Assemblée générale entend la lecture de l'article 26 et l'approuve.

Cette résolution est adoptée par 18.468 voix (pour : 18.468, contre : 0, abstention : 0), soit 100% des voix exprimées.

Vingt-troisième résolution - Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au président du Conseil d'administration et au Directeur général pour prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée par 18.468 voix (pour : 18.468, contre : 0, abstention : 10), soit 99.9% des voix exprimées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à dix-sept heures quinze.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Sébastien Simoni, président

Jean-François Stefani, secrétaire

Alexandra Cherenti, scrutatrice

Ghjuvan'Carlu Simeoni, scrutateur

Projet de résolution n°1

L'Assemblée générale prend acte du procès-verbal relatif à l'Assemblée générale du 15 octobre 2022.

Deuxième résolution

Approbation des comptes 2022 et quitus au Président du Conseil d'administration et au Directeur général

-

Projet de résolution n°2

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de FemuQui Ventures, du rapport du Conseil d'administration et des rapports du Commissaire aux comptes, décide d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31/03/2023, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne au Président du Conseil d'administration et au Directeur général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Troisième résolution

Affectation du résultat

-

L'Assemblée générale, constatant que les résultats de l'exercice 2022 se traduisent par une perte nette comptable de 154.774 €, décide, sur proposition du Conseil d'administration, de l'affecter au débit du compte report à nouveau qui s'établira comme suit :

Report à nouveau au 31 mars 2023	580.437
Perte de l'exercice	154.774
Report à nouveau après affectation	425.663

Projet de résolution n°3

L'Assemblée générale, constatant que les résultats de l'exercice 2022 se traduisent par une perte nette comptable de -154.774€ décide, sur proposition du Conseil d'administration, de l'affecter au débit du report à nouveau, dont le solde positif s'établit à +425.663€ après affectation.

Quatrième résolution
Liquidité des actions au capital de FemuQuì S.A.

-

Constituée par appel public à l'épargne en 1992 par 1.300 actionnaires, FemuQuì dispose d'un actionariat de personnes physiques, personnes morales et institutionnels qui lui ont accordé leur confiance. Aujourd'hui au nombre de 2.300, ces actionnaires sont partie intégrante de l'histoire de FemuQuì et participent à sa pérennité et à son rayonnement.

Pour rappel, FemuQuì est une société anonyme à capital fixe. Pour satisfaire les demandes d'actionnaires souhaitant vendre leurs actions au capital et assurer la liquidité des titres, il est nécessaire que des acheteurs acquièrent lesdites actions mises en vente. Parfois, l'offre et la demande tardent à se rencontrer.

Lors de la précédente assemblée générale, nous avons procédé à la nomination d'un expert-indépendant aux fins de mise en place d'un programme de rachat des actions de FemuQuì S.A. prévu par l'article L.225.209-2 du Code de commerce (permettant à la société de conserver les actions rachetées aux fins de les réattribuer dans un certain cadre et à certaines conditions). Cependant, une nouvelle analyse approfondie par des conseils juridiques amène à constater l'invalidité de la résolution votée.

Compte tenu du retard que celle-ci entraîne sur la mise en œuvre du projet, le Conseil d'Administration, en coordination avec ses conseils, explore les voies permettant de trouver un équilibre entre deux objectifs essentiels : (i) répondre aux besoins des actionnaires qui souhaitent céder leurs actions et (ii) assurer la pérennité et la continuité des opérations.

Dans cette perspective, différentes pistes de réflexion sont étudiées pour apporter une option supplémentaire à la gestion de la liquidité des actions au capital de FemuQuì S.A. déjà en place, et qui sera présentée dans les meilleurs délais.

Projet de résolution n°4

L'Assemblée générale prend acte des actions menées par le Conseil d'administration en faveur de la liquidité des actions au capital de FemuQuì S.A..

Cinquième résolution
Pouvoir pour les formalités

-

Projet de résolution n°5

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Directeur général pour accomplir les formalités nécessaires.

Pouvoir, vote par correspondance & communications électroniques

À nous retourner : FemuQui Ventures, Imm. SITEC, parc technologique d'Erbaghjolu 20600 Bastia ou femuqui@femuqui.com

Identification actionnaire (toutes les mentions sont obligatoires)

Je soussigné(e)
Demeurant (adresse complète)
Ayant pour adresse électronique
Confirmant mon adresse électronique
Ayant pour coordonnées téléphoniques (mobile)
Propriétaire de * actions de la Société FemuQui S.A. sous le numéro actionnaire*
**En cas de besoin pour les obtenir, connectez vous à l'interface actionnaire sur www.femuqui.com ou contactez FemuQui Ventures aio@femuqui.com 0495315946*

Ordre du jour

Déclare avoir été convoqué(e) à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le vendredi 29 septembre 2023, à 16h, chez Performance Composite Méditerranéen, Sinale, 20167 Tavacu, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant (le texte des résolutions figure dans les rapports) :

1ère résolution : Procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 octobre 2022

2ème résolution : Approbation des comptes 2022 et quitus au Président du Conseil d'administration et au Directeur général

3ème résolution : Affectation du résultat

4ème résolution : Liquidité des actions au capital de FemuQui S.A.

5ème résolution : Pouvoir pour les formalités

Vote par correspondance ou pouvoir

Et déclare souhaiter m'exprimer grâce au moyen suivant (veuillez choisir une seule option parmi les deux proposées) :

Option 1 : JE DONNE POUVOIR¹

Afin de délibérer sur l'ordre du jour, et, en conséquence, assister à cette Assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire, je choisis de donner pouvoir (signez dans l'encadré vert ci-dessous sans remplir l'option 2) :

- Au président de la Société
- À une personne de mon choix (nom, prénom et adresse) :

Dans le cas où cette Assemblée ne pourrait délibérer à la majorité pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'Assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Option 2 : JE VOTE PAR CORRESPONDANCE²

Résolution	Oui	Non	Abstention
1ère	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2ème	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3ème	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4ème	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5ème	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Amendements et résolutions nouvelles (choix unique) :

- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre)
- Je donne procuration, pour voter en mon nom, à (nom, prénom) :

Fait à :*, Le :*, Signature^{3*} :

Communications électroniques

- J'autorise expressément la société FemuQui S.A. (i) à me convoquer à ses assemblées générales d'actionnaires par voie électronique et, (ii) plus généralement à m'adresser par voie électronique tout élément ou document lui permettant de satisfaire aux formalités prévues aux articles R. 225-67, R. 225-68, R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de commerce ;
- Je refuse ce mode de communication et demande le maintien de l'envoi postal.

Fait à :*, Le :*, Signature^{3*} :

* Mentions obligatoires

¹ Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par tout autre actionnaire. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'Assemblée générale émet un vote favorable aux projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

² Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée, dans des conditions de délai fixées par décret. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

³ Dans le cas d'une indivision la signature de l'ensemble des indivisaires est obligatoire.



Annexes

femuqui 

Le point presse

Travalcà F.P.C.I.

[Comunicatu di stampa](#) ; [Communiqué de presse](#) ; [Press release](#), lugliu 2023

CFNEWS

« [FemuQui signe un premier fonds institutionnel](#) », lugliu 2023

RealDeals

« [FemuQui Ventures' Travalcà fund holds first close on c.€20m](#) », lugliu 2023

Corse-Matin

« [Le concours entrepreneurial Start'in Corsica, accélérateur des talents innovants](#) », lugliu 2023
« [24 ori pà inventà : l'innovation au service des entreprises du territoire](#) », maghju 2023
« [Université de Corse : retour sur le Challenge innovation. 10 ans d'âge](#) », marzu 2023
« [Femu Qui: "On collecte de l'épargne pour réinvestir](#) », dicembre 2022
« [30 ans et un rôle constant dans l'économie](#) », ottobre 2022
« [Le territoire et ses entreprises face aux défis de l'innovation](#) », ghjugnu 2022

Parlons Finance

« [Le FIP Corse Suminà n°5, une thématique d'épargne à part entière, dans un cadre fiscal avantageux](#) », pages 34 à 38, dicembre 2022

Corse Net Infos

« [En Corse, FemuQui aide l'économie locale grâce au Fonds d'investissement de proximité](#) », dicembre 2022
« [Sébastien Simoni : « L'objectif de FemuQui est de favoriser l'innovation, l'émergence de start-up et l'emploi en Corse »](#) », ottobre 2022

Le Parisien

« [Epargne : investissez dans les entreprises de votre région](#) », novembre 2022

Les Echos

« [Opinion | L'actionariat solidaire, un moyen d'agir sur le monde](#) », ottobre 2022

Arritti

« [I 30 anni di FemuQui](#) », ottobre 2022

France 3 Corse ViaStella

« [FemuQui, 30 ans au service de l'économie Corse](#) », ottobre 2022

France Bleu RCFM

« [L'invité de la rédaction, replay du 14 octobre](#) », ottobre 2022

LePetitBastiais

« [FemuQui fête ses 30 ans](#) », ottobre 2022

ViaTéléPaese

« [FemuQui fête ses 30 ans au Parc de Saleccia](#) », ottobre 2022

Actualité

ECONOMIE

Femu Qui fête ses trente ans !

Pionnier du capital investissement en Corse, Femu Qui vient de célébrer son trentième anniversaire en Balagne, au cœur du magnifique parc botanique de Saleccia. Ce fonds historique a lui-même fait « pousser » près de mille emplois qualifiés...



En Corse, FemuQui aide l'économie locale grâce au Fonds d'investissement de proximité

Nabil Makhoum le Mardi 13 Décembre 2022 à 20:25

FemuQui Ventures, société corse de gestion de portefeuille indépendante spécialisée dans le capital-investissement, vient en aide aux entreprises insulaires grâce au Fonds d'investissement de Proximité (FIP). Ce FIP Corse Suminà en est à sa 5e génération et accompagne l'économie locale.



L'équipe de FemuQui Ventures



Les rapports

FemuQui a placé la transparence au cœur de sa gouvernance et met à disposition de ses actionnaires et parties prenantes les éléments leur permettant d’appréhender au mieux l’utilisation des fonds confiés et l’intention de FemuQui.

FemuQui s’implique activement auprès de plusieurs collectifs et associations. À leurs côtés, FemuQui peut contribuer à des tribunes, des actions de communication, des événements et à la préparation d’études en fournissant des données. En tant que société financière régulée, des informations sont régulièrement fournies auprès des autorités de tutelle et autres organismes. Ainsi, FemuQui Ventures réalise en moyenne chaque année environ près de 50 reportings et rapports. Ceux rendus publics sont mis à disposition dans ce centre de ressources.

Reportings publics publiés par nos partenaires et pour lesquels nos données contribuent



Financer Accompagner Impacter Rassembler :

[Accès à l’ensemble de leurs études et publications](#)

« [En 2022, la finance solidaire toujours en croissance](#) », Baromètre de la finance solidaire, ghjugu 2023

« [Rapport annuel : un collectif engagé pour une finance à impact social](#) », maghju 2023



France Invest association française des investisseurs pour la croissance :

[Accès à l’ensemble de leurs études et publications](#)

[Rapport d’activité et d’engagements 2022](#)

« [Capital-investissement : des performances robustes sur longue période, qui surperforment les autres classes d’actifs](#) », 29ème édition réalisée par France Invest et EY, lugliu 2023

« [Parité dans le capital-investissement : recrutements, mobilités, une industrie dynamique qui s’engage pour plus de femmes “investisseuses”](#) », 13ème édition réalisée par France Invest et Deloitte, ghjugu 2023

« [Activité des acteurs français du capital-investissement en 2022](#) », marzu 2023

« [Le capital-investissement par région](#) », marzu 2023

« [Levée de capitaux par les FIP et les FCPI](#) », marzu 2023

« [Croissance et création d’emplois](#) », dicembre 2022

« [Création de valeur](#) », dicembre 2022

Les rapports de FemuQuì

Rapports annuels de gestion - FemuQuì S.A.

disponibles [ici](#) au format numérique depuis 2007
Le rapport annuel 2023 est disponible au format papier sur demande auprès de la Société de Gestion

Rapports des Commissaires aux comptes - FemuQuì S.A.

mis à disposition des actionnaires FemuQuì S.A. sur demande auprès de la Société de Gestion

Rapports semestriels d'activités de FemuQuì Ventures à FemuQuì S.A.

mis à disposition des actionnaires FemuQuì S.A. sur demande auprès de la Société de Gestion

Lettres d'informations annuelles FemuQuì Ventures

disponibles [ici](#) au format numérique

Reporting Climat

disponible [ici](#) au format numérique

Rapports de gestion - FIP Corse Suminà

Rapports des Commissaires aux comptes - FIP Corse Suminà

Attestations sur la composition de l'actif - FIP Corse Suminà

Rapports de gestion - Alzà S.A.S.

Rapports des Commissaires aux comptes - Alzà S.A.S.

mis à disposition des souscripteurs du fonds concerné sur demande auprès de la Société de Gestion,
les demandes en provenance de non souscripteurs sont examinées au cas par cas par la Société de Gestion

Pour toute **correspondance**, vous pouvez nous joindre, au 04 95 31 59 46, nous écrire à l'adresse :
FemuQuì Ventures immeuble SITEC, parc technologique d'Erbaghjolu, 20600 BASTIA
ou nous écrire par email sur aio@femuqui.com



FemuQui, S.A. à conseil d'administration,

au capital de 4 562 320 euros

SIRET : 388 091 316 00058

CampusPlex, 12 rue Général Fiorella, 20000
AIACCIU

www.femuqui.com

04.95.31.59.46

femuqui@femuqui.com